PLAN PAYSAGE DE LA VILLE DE BAIE-SAINT-PAUL

Un guide d'interventions issu d'une démarche participative pour le devenir du territoire et des paysages

JUIN 2019



Rapport final

Plan paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul

Un guide d'interventions issu d'une démarche participative pour le devenir du territoire et des paysages

Préparé par : Marie-Andrée Huard, architecte-paysagiste AAPQ, AAPC

19 juin 2019



22, rue Leclerc- suite 101 Baie-Saint-Paul (Québec) G2K 2K5 Téléphone : 418.435.7979

Télécopieur : 418.435.5116

Courriel: groupehabitat@groupehabitat.com

Site Web : www.groupehabitat.com

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE PAGE COUVERTURE : Pierre-Olivier Guay, Ville de Baie-Saint-Paul (2018)

Remerciements

Le présent document a bénéficié du soutien du Fonds du patrimoine culturel québécois accordé par le Ministère de la Culture et des Communications. Ce Fonds est affecté au soutien financier de mesures favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel. Cette entente apporte également son soutien aux projets issus des secteurs d'intervention suivants :

- patrimoine archéologique ;
- patrimoine immatériel; paysage culturel patrimonial;
- personnages, événements et lieux historiques;
- immeubles patrimoniaux;
- documents et objets patrimoniaux.

En plus de s'inscrire dans un des secteurs d'intervention listés ci-dessus, les projets soumis dans le cadre de cet appel doivent participer à la mise en œuvre de la Loi sur le patrimoine culturel en favorisant la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission du patrimoine culturel du Québec.



Il a également bénéficié du soutien de l'Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale, dont les partenaires sont :

- La MRC de La Côte-de-Beaupré;
- La MRC de Charlevoix;
- La MRC de Charlevoix-Est;
- La MRC de Portneuf;
- La MRC de l'Île d'Orléans;
- Tourisme Charlevoix et la Communauté métropolitaine de Québec

Cette entente apporte également son soutien aux activités de la Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, une instance regroupant de nombreux organismes publics ou privés concernés par les paysages. La Table a pour mission d'informer, de sensibiliser, de concerter et d'acquérir des connaissances en matière de paysages aidant ainsi les organismes membres et leurs partenaires à prendre des décisions éclairées en matière de paysages.



Liste des intervenants et des collaborateurs

Comité de suivi

M. Martin Bouchard Directeur général – Ville de Baie-Saint-Paul

M. Jean Fortin Maire – Ville de Baie-Saint-Paul

M. Pierre-Olivier Guay Inspecteur urbanisme et environnement – Ville de Baie-Saint-Paul

Mme Diane Lemire Directrice du Service de l'urbanisme et du patrimoine – Ville de Baie-Saint-Paul

Mme Johanne Saint-Gelais Directrice adjointe, Loisirs et culture – Ville de Baie-Saint-Paul Communication et développement durable – Ville de Baie-Saint-Paul

M. Michel Fiset Conseiller municipal siège no 2 – Ville de Baie-Saint-Paul Mme Thérèse Lamy Conseillère municipale siège no 1 – Ville de Baie-Saint-Paul

Mme Geneviève Dion Conseillère en développement culturel – Ministère de la Culture et des Communications (MCCQ)

M. Pierre Desrosiers Membre citoyen et représentant du GRIP
Mme Nancy Lavoie Membre citoyenne et représentante du CCU
M. Yvon Morin Membre citoyen et représentant du CCU

Mme Françoise Roy Chargée de projet – Entente sur la mise en valeur et la protection des paysages de la Capitale-Nationale

M. André Tremblay Membre citoyen, représentant du CCU et du GRIP

Consultants

Mme Marie-Andrée Huard Architecte-paysagiste, chargée de projet – Habitat Consultants

Intervenants ponctuels

M. Stéphane Chaîné Aménagiste – MRC de Charlevoix M. Vincent Duquette Urbaniste – Ville de Baie-Saint-Paul

La Ville de Baie-Saint-Paul souhaite remercier les citoyens et citoyennes qui ont participé au sondage ayant mené à l'aboutissement de ce projet.

Table des matières

<u>1</u>	CONTEXTE	5
<u>2</u>	AMORCE DU PROCESSUS MÉTHODOLOGIQUE : Faire émerger les axes d'interventions souhaitées par le milieu 2.1 Identifier les lieux et les espaces d'interventions	7 8
	2.2 Reconnaître les composantes valorisées et dévalorisées en vue de mieux protéger	11
	2.3 Intervenir pour assurer la pérennité des paysages valorisés et d'intérêts	13
<u>3</u>	PLAN D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE	16
	3.1 Hiérarchiser les actions visant la mise en œuvre du plan paysage	26
4	RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE	28

ANNEXE 1_QUESTIONNAIRE DU SONDAGE

ANNEXE 2_PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES PRINCIPAUX CONSTATS

ANNEXE 3_GRILLE DE PONDÉRATION DES INTERVENTIONS



1.0 Contexte

Depuis 2012, la Ville de Baie-Saint-Paul a procédé à l'identification et la caractérisation de ces paysages sur la totalité de son territoire. Elle a également amorcé le projet de reconnaissance d'un paysage culturel patrimonial en réalisant un portrait de la situation. Parallèlement à ces études, elle a renforcé son cadre réglementaire, mis à jour une diversité d'outils urbanistiques et procédé à des activités de sensibilisation et d'approches participatives auprès de sa population. Comme définit dans les recommandations de l'étude d'identification et de caractérisation des paysages baie-saint-paulois : "c'est par la mise en commun d'actions réglementaires, de sensibilisation et d'aménagement que la préservation et la mise en valeur du paysage sera perceptible à moyens et longs termes". S'inscrivant dans la poursuite de ces recommandations, la Ville de Baie-Saint-Paul a entrepris l'élaboration d'un outil de référence en matière d'actions et d'interventions visant à assurer la préservation et l'intégrité des milieux de vie et du territoire baie-saint-paulois. C'est par le biais d'un plan paysage qu'elle souhaite arriver à cette fin.

Malgré la mise en place des nouveaux outils d'urbanisme en 2015, suite à refonte réglementaire, la Ville de Baie-Saint-Paul constate que certaines préoccupations sont encore présentes quant à la protection de certains de type de paysages, notamment en ce qui concerne :

- Le mitage des secteurs montagneux en raison du développement de villégiature;
- La préservation du couvert forestier et du milieu naturel de la montagne Cabaret;
- Le défi de protection des montagnes et zones forestières en transformation paysagère (transformation de l'usage et de l'occupation du territoire);
- Le défi de protection des paysages agricoles lié à la transformation des activités agricoles et les terres en friche;
- Les transformations de bâtiments et l'insertion de nouvelles constructions dans une trame ou un quartier déjà établi;
- La banalité de sites et des lieux phares de la Ville, tels que : les lieux significatifs et d'intérêts collectifs, les portes d'entrée de la Ville, l'absence de belvédères, l'aménagement des parcs, etc.

Il s'est d'ailleurs avéré primordial de valider, lors de la consultation des citoyens, si les préoccupations identifiées par la Ville de Baie-Saint-Paul émergeraient et si celles-ci s'avèreraient tout aussi importantes que pour les autorités municipales.

Adopté depuis 1993 en France, le plan paysage se définit comme une démarche volontaire d'une collectivité qui repose sur des objectifs définis au préalable et en concertation à grande échelle. Un plan paysage formule des objectifs de qualité paysagère, généralement à l'échelle d'une unité de paysage, et les traduit en actions. Au Québec, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ne définit pas cet outil. Malgré cela, quelques régions ont entrepris des démarches et mis en place cet outil.

Cette approche globale s'inspire à la fois du PPU (Plan particulier d'urbanisme) et du Plan directeur et vise la mise en place d'actions concrètes de court à long terme. Il s'agit d'un outil visant à assurer tant la pérennité et la mise en valeur de notre principale ressource: **notre paysage.** Le plan paysage peut également être envisagé comme une mise en corrélation des aspirations de la population et des principaux acteurs de l'aménagement du territoire d'une Ville ou d'une municipalité donnée. Il permet d'enrichir le contenu des différents outils réglementaires et d'interventions sur le territoire en apportant une plus-value à la considération du paysage dans un projet et pour un territoire donné.

De ce fait, et tel que présenter au sein du Manuel des bonnes pratiques, élaboré par Paysages estriens: "le plan paysage illustre et transpose sur le territoire la vision et les interventions du projet de paysage. Il doit fournir tous les outils, programmes, politiques, critères, budgets, etc. permettant de planifier toutes interventions concernant le paysage, et ce, dans un horizon à long terme". L'efficacité de cet outil repose sur la détermination de ces objectifs qui se doivent d'être clairs, concrets et ciblés spatialement. Le plan paysage est avant tout un programme d'actions dans les interventions quotidiennes sur le territoire. Ces actions peuvent être d'ordres opérationnels, réglementaires, consister en des recommandations ou encore des actions de sensibilisation et pédagogiques.

Les **avantages** d'un plan paysage, c'est l'engagement que nous prenons, sur les actions futures de la Ville pour encadrer les interventions, autant dans le domaine public et privé. Cela permet aussi d'avoir en main une boîte d'idées et d'actions très précises et adaptées à la réalité et l'état de nos paysages. De ce fait, il demande au préalable de réfléchir à l'évolution, à la transformation et au devenir souhaité ou souhaitable du paysage et du territoire baie-saint-paulois.







DES PRÉOCCUPATIONS OBSERVABLES: Le mitage des secteurs montagneux en raison du développement de villégiature - la transformation des activités agricoles et les terres en friche - La banalité de sites et des lieux phares de la Ville

Les attentes et les objectifs du plan paysage baie-saint-paulois devaient également prendre en compte les attentes et les objectifs des partenaires financiers au projet, soit le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) et ceux de l'Entente en paysage de la Capitale-Nationale. La participation du MCCQ s'inscrit dans le cadre de l'Entente de développement culturel visant la mise en œuvre de partenariat entre les acteurs du développement local inscrit au sein de la politique culturelle de Baie-Saint-Paul.

Plus particulièrement, dans le cadre de la mise en place de ce premier plan paysage, le MCCQ encourage la démarche de participation citoyenne par l'élaboration d'un processus de consultation publique dont l'approche consultative permettra de mettre en place un plan qui répondra aux réelles attentes de la population.

De son côté, l'Entente en paysage de la région de la Capitale-Nationale, souhaite qu'au travers de ce plan paysage, la Ville de Baie-Saint-Paul soit en mesure de poser les actions suivantes :

- Soutenir les intervenants dans la mise en œuvre de leurs projets à caractère paysager et économique;
- Poursuivre les activités de médiation quant à l'enjeu de la mise en valeur et de la protection des paysages;
- Poursuivre l'animation et favoriser la mise en commun des forces et des atouts des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages;
- Favoriser l'accroissement des connaissances des acteurs concernés par la mise en valeur et la protection des paysages.
- Favoriser l'intégration et la prise en compte de la préoccupation paysagère dans les activités des organismes de la région;
- Mettre en œuvre les recommandations découlant d'outils existants:
- Mobiliser les acteurs concernés par les paysages et susciter des partenariats entre eux.

Ainsi, en intégrant les objectifs des partenaires aux attentes ciblés par la Ville de Baie-Saint-Paul, trois objectifs sont apparus comme base du processus méthodologique, soit :

- 1. Identifier les lieux et les espaces d'interventions;
- 2. Reconnaître les composantes paysagères valorisées et dévalorisées en vue de mieux les protéger;
- 3. Intervenir pour assurer la pérennité des paysages valorisés et d'intérêts.

Le schéma ci-dessous, illustre le cheminement méthodologique à parcourir afin de mettre en place le plan paysage. Chacune des étapes a permis d'identifier, valider, confirmer ou infirmer la perception et le point de vue citoyen quant aux enjeux paysagers et visuels du territoire. Les assises du plan paysage rencontrent donc les attentes et les objectifs du projet, à savoir que les actions qui seront entreprises émergent du milieu et ont été reconnues par celui-ci comme étant d'importance.

1.1.1. Schéma méthodologique d'élaboration du plan paysage

2.0 Amorce du processus méthodologique : Faire émerger les axes d'interventions souhaitées par le milieu

Dans le cadre de l'élaboration du plan paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul, la consultation citoyenne s'est avéré l'élément central lié à la réussite de ce projet. De ce fait, la consultation publique est devenue non pas une étape de validation durant l'avancement du projet, mais la prémisse de base de laquelle émergea l'orientation du plan paysage.

De manière à faire émerger les axes d'interventions sur lesquels reposeront le Plan paysage, des objectifs furent également mis en place quant à la formule de consultation à envisager. Celle-ci devait permettre de :

- 1. Discuter avec les citoyens des enjeux paysagers du territoire et de leur milieu de vie;
- 2. Faire émerger les axes d'interventions souhaitées par le milieu ;
- 3. Identifier les sites d'intérêts et valorisés par les citoyens.

Évidemment, le comité de suivi souhaitait que la formule sélectionnée soit le plus inclusive possible, la plus simple et facilement accessible afin de rejoindre un maximum de citoyens. Pour ce faire, la formule du sondage en ligne fut retenue notamment pour la grande flexibilité qu'il offre en termes d'efficacité et d'efficience. Cette méthode permet, effectivement, de joindre, en tout temps et en tous lieux, un grand nombre de répondants. Un questionnaire fut élaboré de manière à ce que celui- ci, soit visuellement parlant et limité à 10 questions. Le contenu devait évidemment permettre d'obtenir les résultats escomptés quant aux attentes des partenaires, mais également du comité de suivi. Nous voulions aussi qu'il aborde tant le paysage d'ensemble (macro) que des secteurs précis du territoire (micro). Le questionnaire fut élaboré à partir des caractéristiques du territoire issues de l'Étude d'identification et de caractérisation du paysage baie-saint-paulois réalisée en 2014. Le questionnaire élaboré est joint en annexe 1 du présent document.

Cette formule de consultation s'est avérée non seulement un succès quant au nombre de répondants (294 participants) mais, de plus, la participation est représentative en termes de groupes d'âges constitutifs de la population baie-saint-pauloise. Mentionnons également que 24 % des participants ont démontré de l'intérêt pour participer à la suite de l'élaboration du plan paysage. Les résultats permirent également de valider la perception et l'appréciation des paysages entre les résidents, les non-résidents ou les visiteurs; une lecture qui s'est avérée variable selon le vécu sur le territoire du répondant. Les résultats détaillés du sondage sont également joints en annexe 2 du présent document.

Suite à la compilation des résultats, ceux-ci ont été présentés aux employés municipaux, au comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'aux membres du comité afin d'obtenir leur avis face à ces résultats ainsi que leurs idées pour le futur. Les résultats obtenus rejoignent les préoccupations tant de la Ville de Baie-Saint-Paul, du service d'urbanisme et des citoyens. Les réactions exprimées face aux résultats du sondage par chacun de ces groupes permettent également d'établir les principes directeurs qu'ils souhaitent voir être mis de l'avant au sein du plan paysage, soit :

- Travailler en harmonie avec le milieu;
- Débuter par les interventions pratiques les plus tangibles, les plus faciles à réaliser, mais également les actions les plus urgentes;
- Intégrer au sein du plan paysage des actions et entreprises pédagogiques, didactiques et de médiation;
- Arrimer les propositions du plan paysage aux actions de l'Agenda 21 et des autres documents d'orientations de la Ville de Baie-Saint-Paul afin d'en faire un tout cohérent et complémentaire.

À partir des réponses au sondage, qui ont permis d'identifier les lieux et les espaces d'interventions sur le territoire ainsi que de reconnaître les composantes valorisées et dévalorisées du paysage par les citoyens, il fut possible d'élaborer des propositions en termes d'objectifs et d'interventions sur le territoire. Par la suite, des lieux précis seront ciblés, les méthodes et les ressources requises pour mettre en place concrètement ces actions seront détaillées. Bref, tout sera clarifié afin d'intervenir pour assurer la pérennité des paysages valorisés et d'intérêts reconnus par les citoyens.



DES PAYSAGES ET DES POINTS ET DES POINTS DE VUE MAINTENUS GRÂCE À LA PRATIQUE DE L'AGRICULTURE : L'agriculture dite de 'plateau' sur le chemin Saint-Ours

2.1 Identifier les lieux et les espaces d'intervention

Les résultats du sondage permirent d'identifier les trois unités de paysage (ou portion de territoire) qui se sont démarquées des autres secteurs en tant que paysages les plus appréciés et se déclinent comme suit :

- L'unité de paysage du Bas-de-la-baie-Chemin de la pointe
- L'unité de paysage du centre-ville
- L'unité de paysage de la Côte Saint-Antoine

Il s'avère également que ces trois mêmes paysages sont considérés comme les unités de paysage les plus représentatives du territoire de Baie-Saint-Paul. Cependant l'ordre de classement diffère :

- L'unité de paysage du centre-ville
- L'unité de paysage de la Côte Saint-Antoine
- L'unité de paysage du Bas-de-la-baie-Chemin de la pointe

Tels qu'identifier et caractériser au sein de l'Étude d'identification et de caractérisation du paysage baie-saint-paulois, les points forts (caractéristiques à valoriser), les points faibles (caractéristiques à améliorer) ainsi que les points de vue, les lieux et paysages d'intérêts (éléments à conserver et mettre en valeur) ont permis de mieux comprendre les composantes paysagères et visuelles de ces portions de territoire. Le tableau, présenté en page 9, identifie ces caractéristiques et trace un portrait de ces trois unités paysagères particulièrement appréciées et valoriser des citoyens. Ces trois unités seront les lieux des interventions proposés et détaillés dans le plan d'action.

SYSTHEMATIQUEMENT DE HAUT EN BAS : Paysages de la Côte-Saint-Antoine, paysages du centre-ville et paysage du Bas-de-la-baie et du Chemin de la pointe.

CI-DESSOUS : Carte illustrant la localisation de ces trois unités de paysage sur le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul : En vert. Côte-Saint-Antoine, en bleu la Pac da la baja et Chamin de la nointe et en jaune la Contre villa



















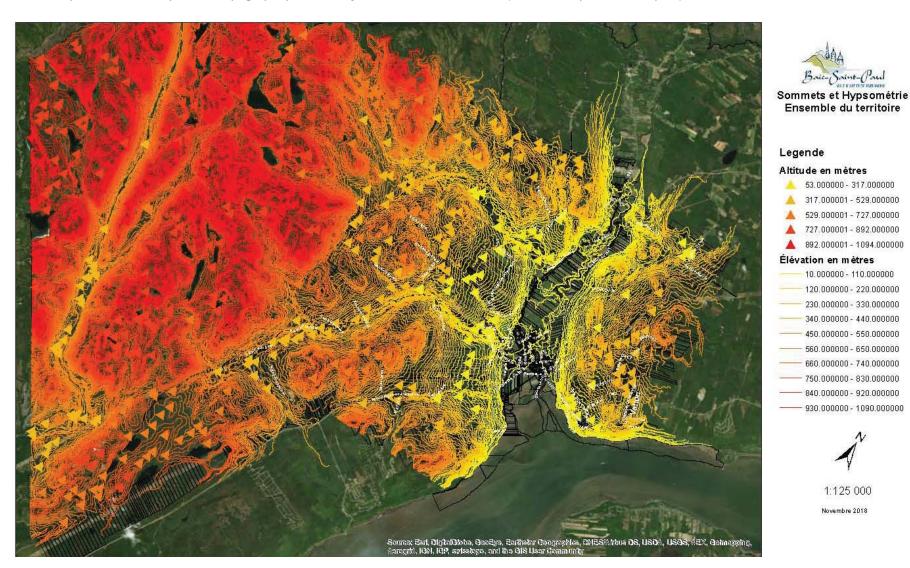


À la lumière des précisions sur les caractéristiques du milieu issues du tableau, il est possible de reconnaître les interrelations entre ces trois milieux que sont : le maillage et la poursuite de certains usages entre ces secteurs, mais également l'interaction visuelle existante entre eux. Leur complémentarité est également liée à leur positionnement spatial et topographique, influençant la lecture du territoire (accès et moyens de transport).

À eux seuls, ces trois unités de paysage sont constituées d'une diversité de milieux (agricole, forestier, milieu bâti patrimonial, etc.) qui nécessiteront de mettre en place un éventail d'actions. Mentionnons également que leur grande visibilité au sein de l'ensemble du territoire, mais également de leur reconnaissance paysagère au sein de l'industrie touristique, permettra de traiter indirectement des enjeux liés à la perception visuelle à partir des autres unités de paysage. En tant que point bas du territoire baie-saintpaulois, bien campé dans la vallée et ses abords, ces unités de paysage sont ceinturées par l'ensemble des autres unités de paysages constitutives du territoire. L'impact d'une transformation paysagère (exemple un déboisement massif) aura donc un impact sur plus d'un milieu. Par conséquent, certaines interventions qui sont élaborées au plan d'action débordent des frontières de ces trois unités sélectionnées, et ce dans le but de maintenir ou de bonifier la qualité du bassin visuel dans lequel elles s'insèrent (dont le Cap-aux-Corbeaux; un secteur qui subit actuellement une très grande pression en termes de développement).

LÉGENDE : Cette cartographie illustre bien le relief de la vallée au sein de laquelle sincère le centre-ville et le secteur du Bas-de-la-baie et du Chemin de la pointe ainsi que ces abords montagneux l'encadrant et composés du secteur de la Côte-Saint-Antoine et du Cap-aux-Corbeaux.

CI-DESSOUS : Le point bas du territoire à l'embouchure du fleuve et de la rivière du Gouffre et ceinturé par les secteurs de la Côte-Saint-Antoine et du Cap-aux-Corbeaux.









CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE : Alain Gravel – Ville de Baie-Saint-Paul (2018)

2.1.1. Tableau résumé des caractéristiques des unités de paysages

Unité de paysage	Points forts	Points faibles	Points de vue, lieux et paysage d'intérêt	Les éléments à protéger ou en péril
Côte Saint- Antoine	 Les grands panaromas offerts vers le centreville de Baie-Saint-Paul, le fleuve Saint-Laurent, l'Île aux Coudres; L'alternance des parcelles boisées et des terres cultivées (Paysage traditionnel); L'expérience à la fois rurale, agroforestière et montagneuse; L'occupation et l'activité agricole en transformation. 	 L'hétérogénéité du cadre bâti par secteur et plus particulièrement de la route 138; L'intersection de la route 138 avec ses industries de transport et les zones d'entreposage peu intégrées au cadre environnant; Les bâtiments et les infrastructures routières implantées côté fleuve. 	 Panoramas sur le parc national des Grands-Jardins, le fleuve Saint-Laurent, l'île aux Coudres jusqu'à la rive Sud; Percées visuelles occasionnelles vers le fleuve et la baie tout au long du parcours du rang Saint-Antoine Nord et de la Route 138 (direction sud) Vue sur la vallée de la rivière du Gouffre; Le belvédère et point d'observation du bureau touristique; La présence de nombreux bâtiments de ferme à caractère patrimonial 	 La fermeture des points de vue significatifs vers le Fleuve, la vallée et la zone agricole (friches non contrôlées et reprises des boisés,notamment au bâtiment de l'information touristique, le long de la 138 et dans les secteurs accueillants de nouvelles constructions); Les bâtiments agricoles d'intérêts patrimoniaux; Le maintien de la pratique de l'agriculture contribue au caractère et l'ambiance du milieu (alternance de champs en culture et de lisière boisée);
Bas-de-la-baie- Chemin de la Pointe	 La proximité et l'accès au fleuve Saint-Laurent; Les plateformes rocheuses du littoral qui sont accessibles; La voie ferrée; Les milieux humides et les marais salins; La présence des terres agricoles qui morcellent et s'étendent jusqu'au fleuve; Le patrimoine bâti disséminé au travers des constructions récentes. 	 La présence d'infrastructures et lieux d'entreposage liés à des activités d'excavation; L'érosion des berges et la détérioration des dunes dans le secteur du boisé du Quai; Le mélange hétéroclite d'une villégiature ancienne, récente et haut de gamme dont l'implantation et l'intégration à l'environnement diffèrent (peu d'harmonie d'ensemble); Le patrimoine bâti disséminé au travers des constructions récentes. 	 Les nombreux panoramas et points de vue vers le large et la côte; Les percées visuelles vers les battures et le centre-ville; Le boisé du Quai; Les chutes de la Goudronnerie, du Milieu, du Moulin. 	 La montagne Cabaret; Les vastes panoramas; L'ensemble des composantes du secteur du boisé du Quai; Les battures et les terres agricoles s'étendant jusqu'au fleuve; Une canopée située en arrière lot des résidences et non en façade, libérant les points de vue vers le Fleuve.
Centre-ville	 Les plages (parc du Gouffre, boisé du Quai) et les milieux humides en bordure des rivières; Le cœur patrimonial et historique; La qualité patrimoniale et historique du cadre bâti et de la trame urbaine de la ville; La présence des terres agricoles qui morcellent, s'intègrent à la trame urbaine et s'étendent jusqu'au fleuve Saint- 	 brisée) et la désorganisation du carrefour Saint-Jean-Baptiste/Saint-Anne/Ambroise-Fafard; La multiplication des fils électriques dans la portion Est de la rue Saint-Jean-Baptiste et de la rue du Domaine Gobeil; Le poste de distribution électrique à l'intersection du chemin de l'Équerre et du boulevard Monseigneur-de-Laval; Le traitement architectural et visuel du boulevard Monseigneur-de-Laval (design urbain); La confusion quant aux limites des aménagements ou des zones accessibles dans le secteur du boisé du Quai entraîne une détérioration du milieu (l'érosion des berges, du littoral et 	 Les nombreux panoramas et points de vue vers le fleuve Saint-Laurent, l'île aux Coudres et la Rive-Sud du Saint-Laurent; L'ouverture de la vallée du Gouffre au fleuve; Les battures situées à l'extrémité de la rue Saint-Joseph et de la rue Sainte-Anne; Le secteur de l'ensemble conventuel (maintenant Maison mère) et de l'allée piétonne menant au cimetière; Les rues Saint-Adolphe, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Joseph et Ambroise-Fafard; Les champs en culture au sein de la trame urbaine. 	 Les plans d'eau, dont les accès aux rivières et au fleuve; Le secteur complet du boisé du quai (préservation et/ou conservation des dunes, du boisé et des marais); Le bassin visuel ceinturant l'embouchure au fleuve et la rivière du Gouffre (impliquant la préservation des couverts boisés sur le Cap-aux-Corbeaux et la montagne Cabaret); Le boulevard Monseigneur de Laval, la rue Leclerc à titre d'entrée de ville; La préservation du cadre bâti patrimonial;

11

2.2 Reconnaître les composantes valorisées et dévalorisées en vue de mieux protéger

En effectuant la corrélation entre les caractéristiques inventoriées et reconnues du territoire et les réponses au sondage, il apparaît que les composantes clés et communes à ces trois unités sont également les aspects les plus appréciés des paysages baie-saint-paulois, soit :

- 1. Au premier rang, les grands panoramas, les vues en plongées vers le fleuve, l'ile aux Coudres et la Rive-Sud, ainsi que les points de vue sur la Ville et ses clochers.
- 2. Ex aequo au deuxième rang : la présence du Fleuve et des montagnes et enfin,
- 3. tous les aspects liés au caractère agricole de la région.

Conséquemment, à la suite de l'identification des caractéristiques valorisées au sein des unités de paysages, il n'est donc pas surprenant que les citoyens soulignent qu'ils souhaitent que la Ville entreprenne des actions de protection ou de mise en valeur pour les éléments qui distinguent leur ville et qu'ils privilégient tel que:

- La proximité et l'accès au plan d'eau et au fleuve
- Les grands panoramas
- La vallée du Gouffre et les montagnes
- Les plages, les milieux humides et les marais
- Le patrimoine bâti
- Les terres agricoles qui s'étendent jusqu'au fleuve et qui s'insèrent dans la zone urbaine.

Par ailleurs, selon les réponses au sondage, cinq (5) aspects du paysage moins valorisés se démarquent :

- 1. Les lignes de transport hydroélectrique;
- 2. La route 138 (boulevard Monseigneur-de-Laval) et ses abords;
- 3. La détérioration des milieux naturels;
- 4. Le déboisement:
- 5. La présence d'infrastructures d'entreposage liées à des activités industrielles ou d'excavation.

Ces aspects les moins appréciés des paysages, ont également un impact au sein de ces trois unités de paysages et des propositions d'interventions visant à atténuer leur présence ou améliorer ces milieux, seront à mettre en place. Il serait, dès lors, envisageable de réaliser certaines des recommandations de l'Étude d'identification et de caractérisation du paysage baie-saint-paulois concernant ces trois portions du territoire et en les liant avec les aspects à améliorer. Ces recommandations ont été intégrées aux objectifs et propositions d'interventions au sein du plan d'action.



















RESPECTIVEMENT DE HAUT VERS LE BAS: Quelques exemples de patrimoine bâti du territoire baie-saint-paulois et les différents visages de la vallée du Gouffre et des montagnes : des éléments valorisés par les citoyens. La détérioration des milieux naturels (érosion et déboisement) ainsi que les lignes de transport hydroélectrique représentent des éléments à travailler afin d'améliorer le paysage.

La perception des répondants concernant le fait que les paysages soient menacés, est mitigée : 50% des répondants pensent que oui alors que 50 % considèrent que ceux-ci ne sont pas en danger. Les principales raisons invoquées pour expliquer cette perception sont :

- Le développement en secteur montagneux : intégration des constructions et le déboisement ;
- Le phénomène d'urbanisation regroupant la densification, le développement domiciliaire, la planification et l'étalement urbain, la perte de caractère des milieux dont le caractère agricole et le patrimoine architectural;
- La détérioration des milieux naturels et de l'environnement en général;
- L'absence d'activités de sensibilisation;
- Le manque d'encadrement réglementaire mais également de leur application et suivi.

Ces raisons sont intimement liées aux éléments valorisés et dévalorisés au sein des paysages baie-saint-paulois. Une attention particulièrement devra donc être apportés aux outils urbanistiques (règlementation, zonage, PAE, PIIA, etc.) ainsi qu'aux processus décisionnels puisque ces perceptions et situations paysagères, visuelles et environnementales sont intiment liés à l'application et aux orientations énoncées dans ces documents de planification.

De façon plus pointue, il est proposé à la Ville de Baie-Saint-Paul de travailler davantage sur les aspects suivants constitutifs de son territoire :

- La mise en valeur des quartiers et rues par l'aménagement paysager et la plantation d'arbres;
- La préservation des milieux forestiers;
- La valorisation et la conservation des bâtiments agricoles à valeur patrimoniale;
- L'intégration des zones de villégiatures sur son territoire;
- L'attractivité des quartiers résidentiels.





DES EXEMPLES ÉLOQUENTS ILLUSTRANT: la perte de caractère des milieux dont le caractère agricole et le patrimoine architectural.

2.3 Intervenir pour assurer la pérennité des paysages valorisés et d'intérêts

2.3.1. Tableau relevant les récurrences des enjeux paysagers soulevés par les citoyens

Grands enjeux du	Actions proposés	Nombre de	Pourcentage
plan paysage		réponse en lien	sur le nombre
		avec cet enjeu	de réponses
			totales
Préservation et	Protection de l'environnement en général	15	4.4 %
protection des milieux	Protéger le couvert forestier	10	3.0 %
naturels (46)- 13.6 %	Protéger les paysages	8	2.3 %
	Préserver les berges et les cours d'eau	7	2.1 %
	Préserver les montagnes	6	1.8 %
5 / .: .		12	2.5.0/
Préservation et	Préserver et maintenir la zone agricole	12	3.5 %
maintien des paysages	Déboiser les terres en friches	4	1.2 %
agricoles (18) -5.3 %	Préservation du patrimoine bâti agricole	2	0.6 %
Intégration des	Limiter le développement de villégiature	18	5.3 %
développements en	Améliorer l'encadrement réglementaire	18	5.3 %
montagne et des zones	entourant les constructions en montagne et à	10	3.3 70
de villégiature (36)-	proximité du Fleuve		
10.6 %			
Amélioration du milieu	Aménagement visant l'amélioration des	25	7.4 %
urbanisé (102) – 30 %	paysages ainsi que la qualité des milieux de vie		
	des résidents		
	(parcs, bonification réseau cyclable, plantation		
	d'arbres, sentier piétonnier, aménagement		
	urbain)		
	Préservation du patrimoine bâti	18	5.3 %
	Contrôler davantage la hauteur, la superficie et	15	4.4 %
	la stylistique architecturale des résidences		
	(harmonisation avec le milieu)		
	Limiter la densification et l'étalement urbain	12	3.5 %
	Limiter le développement résidentiel	10	3.0 %
	Améliorer les routes et ces abords	8	2.3 %
	Créer des accès au plan d'eau	8	2.3 %
	Effectuer de la plantation d'arbres	6	1.8 %
Amélioration et	Aménagement visant l'observation des	17	5.0 %
maintien du bassin	paysages		3.0 /0
visuel (29) – 8.5 %	(halte belvédère et parcours des paysages)		
	Protection et maintien des points de vue	12	3.5 %
	The second of manners and points are the		0.0 /0
Activités d'éducation et	Sensibiliser, promouvoir, travail collaboratif et	30	8.8 %
de médiation (63) –	de concertation		
18.6 %	Investir, subventionner et "taxer positivement"	12	3.5 %
	Se doter d'une vision	7	2.1 %
	Répondes aux besoins d'amusement, de repos	6	1.8 %
	et de quiétude		
	Faire preuve de vigilance	5	1.5 %
	Se doter de ressources en lien avec le paysage	3	0.9 %

Divers	Actions proposés	Nombre de réponse	Pourcentage sur le nombre de réponses totales
Applicable à tous les	Entretenir de façon générale	13	3.8 %
milieux (26) - 7.7 %	Application du cadre réglementaire	7	2.1 %
	Diminuer la présence des fils, enfouir ou	5	1.5 %
	éliminer les infrastructures hydro-électriques Interdire les sites d'extraction	1	0.3 %
Non intervention (19)	Laissez tel quel	11	3.2%
5.6 %	Poursuivre ainsi	8	2.3 %
	TOTAL	339	100.0 %

L'ensemble des propositions d'interventions et d'actions reçues a été regroupé selon les caractéristiques des paysages ou des grands enjeux ayant suscité le plus de commentaires par les citoyens, soit :

- La préservation et la protection des milieux naturels;
- La préservation et le maintien des paysages agricoles;
- L'intégration et l'amélioration du milieu urbanisé et de villégiature;
- L'amélioration et le maintien du bassin visuel:
- Les activités d'éducation et de médiation.

À l'heure où les changements climatiques ont des répercussions majeures sur notre environnement ainsi que sur l'occupation et l'aménagement du territoire, il n'est pas surprenant que ces thématiques soient au cœur des commentaires des citoyens. Sensibles aux enjeux environnementaux et soucieux de maintenir et d'offrir un milieu de vie sain aux générations futures, les Baie-Saint-Paulois ont adhéré, il y a près de 15 ans (2005) aux principes et à la démarche du développement durable. Chacun de ces grands enjeux identifiés est intimement lié directement ou indirectement aux différentes actions de l'Agenda 21 local de Baie-Saint-Paul.

En 2011, la Ville de Baie-Saint-Paul a également confirmé sa volonté de diminuer son impact sur les changements climatiques en adhérant au programme *Climat municipalités*. Par cette adhésion, elle souhaite arrimer les pratiques existantes au sein de l'organisation municipale et favoriser la participation de l'ensemble des intervenants municipaux (élus, gestionnaires, employés) en intégrant à son plan d'action de développement durable un plan de diminution de GES. Cette démarche a permis depuis sa mise en place de mieux planifier la gestion des ressources, de faciliter l'adoption de pratiques plus écoresponsables, et de réduire l'empreinte environnementale de la Ville sur le plan des gaz à effet de serre.

S'inscrivant en ce sens, les actions proposées dans le cadre du plan paysage, pourront être mises de l'avant de manière à diminuer les GES et réduire l'impact environnemental à l'échelle du territoire et des citoyens, et ce notamment en contribuant à la réduction des îlots de chaleur et à la diminution de l'étalement urbain sur le territoire baie-saint-paulois. Effectivement, c'est au travers des choix d'actions sur le territoire qu'il est possible de maintenir et d'améliorer le paysage et les milieux de vie.

Les questionnements et les observations des citoyens quant à l'étalement urbain sont également un fait documenté. Effectivement au cours des 10 dernières années le nombre de nouvelles constructions hors du périmètre urbain est nettement supérieur à ceux à l'intérieur de celui-ci (exception faite pour 2012, 2014 et 2016). Le tableau ci-dessous illustre clairement l'état de la situation. Il va s'en dire que l'ensemble de ces constructions hors du périmètre ont un impact direct sur l'étalement urbain, mais également sur des éléments clés du paysage dont les citoyens ont soulevé les problématiques, tels que le déboisement, la perte des milieux naturels et du caractère agricole, le nombre de plus en plus important de constructions en montagne et visibles, etc.

2.3.2.Tableau dénombrant le nombre de permis émis pour de nouvelles construction depuis 2008

Permis de construction résidentiel/chalet												
	2018	2017 **	2016	2015	2014	2013	2012	2011*	2010*	2009*	2008*	Total
Villégiature : zones V	9	10	7	8	4	7	6	7	7	7	12	84
Forestier-Résidentiel : zones FH	6	3	6	3	4	2	5	2	9	7	10	57
Forestier : F	2	2	3	N/A	N/A	N/A	N/A	3	1	1	N/A	12
Agricole-Îlot déstructuré : zones HA	3	1	2	3	2	4	3	2	N/A	2	1	23
Agricole : zones AD, AV, AM	2	1	2	1	N/A	N/A	1	2	2	3	1	15
Total Hors-PU	22	17	20	15	10	13	15	16	19	20	24	191
Périmètre urbain	1	9	17	13	16	10	23	2	5	5	6	107
	*	Les îlots sont entrés en vigueur en avril 2011										
	**	Les 4 uni	tés de r	ésiden	ces uni	familia	es en r	angée r	ne sont	pas cor	nstruite	S

ZONES VILLEGIATURE : Cap-aux-Corbeaux, Nordet, Suroit, Cap-aux-Rêts, Vieux-Quai, Peupliers, Ormes, Bouleaux, Cerisiers, Pins, partie route 362, Tourlognon, Domaine-Charlevoix, partie du chemin Pointe, Saint-Antoine sud, Côte Saint-Antoine, partie de la côte de Pérou

FORESTIER-RESIDENTIEL : Sainte-Catherine, Saint-Placide nord et sud, partie de la côte de Pérou, Saint-Antoine nord, Horizon-Boisé, Saint-Jérôme, en partie trait-carré Saint-Jean, Monseigneur-de-Laval

FORESTIER : Séminaire, Saint-Jérôme

AGRICOLE-ILOT DESTRUCTURE : En partie : Saint-Laurent, Relais, Saint-Antoine nord, Pérou, Pointe, 362, Monseigneur-de-Laval, La Rémy, Chapelle

AGRICOLE : Partie du chemin Saint-Jérôme, partie de la côte de Pérou, St-Gabriel nord et sud, partie du chemin de la Pointe, Bas-de-la-Baie, partie d'Ambroise-Fafard, extrémité Saint-Joseph, partie 362, Saint-Ours,

2.3.3.Tableau dénombrant le nombre de permis émis pour de nouvelles construction depuis 2008

Projets	Terrains vendus / Terrains totaux	Pourcentage d'avancement théorique
Domaine Charlevoix (portion Baie-Saint-Paul)	15/97	16%
Horizon sur Mer (Anciennement Horizon boisé)	3/78	4 %
Phase I Phase II	3/35 0/43	9 % 0 %
Balcon-Vert Phase I Phase II	3/12 3/6 0/6	25 % 50 % 0%
Pignoronde Unités de condominium réservées selon le site web.	23/44	52 %

Bien que les constructions dans les zones de villégiatures soient relativement stables, les chiffres quant à l'achèvement des développements de villégiature sur le territoire, confirme que l'offre en terrains est importante dans ces secteurs et qu'ils surpassent nettement la demande. D'ailleurs, bien que ces terrains soient vendus, très peu de ces propriétés accueillent une construction.

Tel qu'il est possible d'observer sur la cartographie ci-jointe, cet étalement urbain se répercute également quant à la densification des différents secteurs, notamment en zone de villégiature et en zone agricole (portion des îlots déstructurés) ayant un impact indéniable sur les caractéristiques paysagères de ces secteurs. Le noyau bleu correspondant au centre-ville et les portions en jaune aux secteurs non développés.



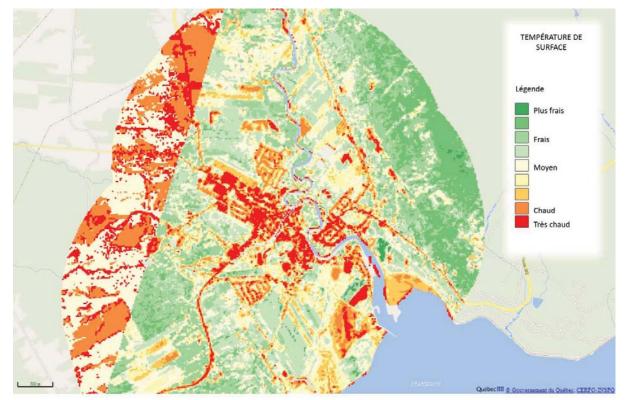
SOURCE CARTOGRAPHIQUE:

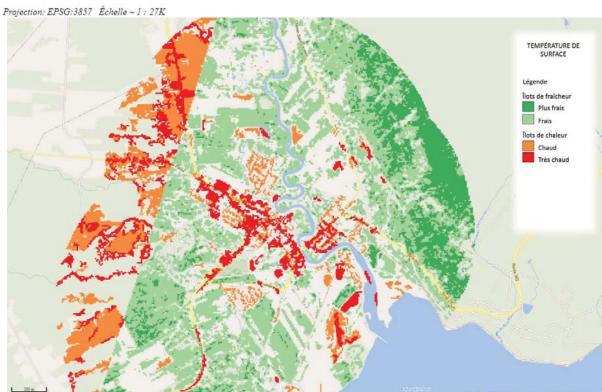
Gouvernement du Québec. Portail des affaires municipales et régionales. Carte de la densité d'occupation (2016)

D'ailleurs, cet étalement a également pour impacts de générer des îlots de chaleur. Les cartographies ci-jointes illustrent bien la localisation de ces îlots qui ne se situent pas uniquement à l'intérieur du périmètre urbain. Ils s'en trouvent également un bon pourcentage dans les portions du territoire vouées à l'agriculture ou dégagées, tel que les corridors routiers. L'altitude n'a également aucun impact quant à la présence d'îlots de fraîcheur en plus grand nombre. Leur présence est intimement liée à l'occupation du sol.

Force est de constater que la présence et l'activité humaine génèrent une augmentation de la température de surface. De manière à diminuer la température ambiante du milieu urbanisé et plus particulièrement des milieux de vie, certaines actions concrètes, issues du plan paysage, pourront être mises de l'avant. Des actions en lien avec la préservation et la protection des milieux naturels contribueraient également à atténuer les îlots de chaleur; Le maintien et l'apport de végétation contribuant directement à l'abaissement des températures. Ces actions permettront également de préserver et de protéger les milieux naturels tout en favorisant l'intégration et l'amélioration du milieu urbain et de villégiature.

Les pages qui suivent présentent les différentes interventions discutées et suggérées par l'ensemble des participants au projet. Les interventions envisagées seront par la suite appliquées via le plan d'action sur les territoires des trois unités de paysages ciblées, soit le Bas-de-la-baie-Chemin de la Pointe, le Centre-ville et la Côte-Saint-Antoine et intégrera une portion de l'unité de Cap-aux-corbeaux compte tenu de son interrelation au sein du bassin visuel de ces trois unités.





SOURCE CARTOGRAPHIQUE : Gouvernement du Québec. Infrastructures Géomatiques Ouvertes, https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/gouvouvert (2018)

Projection: EPSG:3857 Échelle ~ 1: 27K

3.0 Plan d'action et mise en œuvre

Le présent tableau de hiérarchisation présente les interventions par grands enjeux. Une sélection des interventions prioritaires sur l'ensemble de la quarantaine d'interventions retenues, ci-dessous, a été effectuée et est présentée en pages 26 et 27. Cette priorisation globale devait avant tout privilégier l'aide aux citoyens ou la participation citoyenne. Il s'agit d'une forme d'intervention pratique et concrète et par laquelle, l'entité municipale, peut déployer certaines ressources, sans pour autant avoir à prendre en charge l'ensemble de l'exécution. C'est le cas notamment sur des fonds d'aide à la restauration patrimoniale. Un suivi est effectué sans toutefois réaliser les interventions. Cette forme d'aide permet également d'observer un résultat concret dans des délais relativement courts et de revaloriser rapidement un bâtiment. La valeur et les retombées sur le secteur sont d'autant augmentées. Des programmes similaires peuvent être mis sur pied pour les bâtiments agricoles, bâtiments secondaires ou encore des portions de territoire que nous désirons maintenir avec leurs caractéristiques d'origine (ne pensons qu'au chemin des Petites Franciscaines de Marie ou aux amoncellements de roches au travers des pâturages du chemin Saint-Ours).

Il sera également important de poser un diagnostic sur les outils urbanistiques avant d'entreprendre leur modification. Afin d'évaluer l'impact réel de la nouvelle réglementation en vigueur, un suivi des dossiers traités depuis l'adoption du nouveau règlement devra être réalisé. Un délai d'analyse de ces dossiers devra être établi afin de pouvoir suivre l'évolution, l'atteinte ou non des objectifs ciblés par ces règlements.

Par ailleurs, la Ville de Baie-Saint-Paul devra clarifier ces attentes en ce qui concerne le devenir des paysages afin de définir la flexibilité que devraient avoir le ou les règlements concernant le paysage, mais également ce qui est souhaité sur une période de 10 ans en termes d'évolution paysagère. Compte tenu de la très grande variété de projets et des échelles d'interventions variables, les coûts budgétaires seront à établir par projet, et ce en fonction des partenariats possibles ou du partage des coûts souhaités. L'impact sur le paysage doit demeurer l'élément déclencheur de la mise en place d'un projet et non en fonction de la complexité et des coûts impliqués.

PRÉSERVATION ET PROTECTION DES MILIEUX NATURELS

Priorisation	Axe d'interventions	Interventions	Actions à poser		Échéancier de 1	mise en place	
				Court terme 0-2 ans	Moyen terme 3-5 ans	Long terme 6-10 ans	En continu
1	Élaboration de plan de conservation/gestion pour chaque unité de paysage	Accorder un statut de protection et de conservation légal au secteur du Quai.	a. Évaluer les possibilités de statut envisageable selon la Loi sur la conservation du patrimoine naturel chapitre C-61.01 pour le secteur du Quai et celles qui correspond le mieux aux attentes municipales, aux enjeux mais également à la pérennité du site;	Х			
	incluant la protection du patrimoine naturel et		b. Entreprendre les démarches visant à reconnaître officiellement le secteur du Quai comme milieu naturel d'intérêts/réserve naturelle, etc.	Х			
	culturel		c. Si tel est le cas, mettre en place le cadre de protection physique (aménagement) et réglementaire accompagnant le statut de protection obtenu et y inclure une limitation quant aux interventions de nature anthropique.	Х			
		Cibler les lieux, composantes ou pointes du vue au sein de chacune des unités de paysage méritant une	 á. Élaborer un plan visant à assurer la mise en place de ces recommandations qui permettront d'améliorer, de maintenir ou de bonifier les caractéristiques du paysage de ces secteurs. 	Х			
		attention particulière (et plus	b. Établir les priorités d'actions des recommandations retenues;	х			
		particulièrement celles n'ayant pas fait l'objet du plan paysage).	c. Définir les sommes requises pour la mise en place de l'intervention et les étapes tel que pour le plan paysage.	Х			х
		3. Reconnaître légalement la qualité des paysages baie-saint-paulois	a. Sans nécessairement entreprendre la démarche ministérielle, évaluer la possibilité de poursuivre la démarche de reconnaissance de paysage patrimoniale culturel et/ou de reconnaître cette portion du paysage à l'échelle municipale et régionale;	Х			
			 Engager une ressource professionnelle en paysage afin d'accompagner la Ville de Baie-Saint-Paul dans la poursuite du dossier (consultation publique /argumentaires/raffinement du dossier); 		х		
			c. Reconnaître au sein du PUD et du Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix la zone ciblée en tant que paysage culturel ou autres statut envisagé;		х		
			d. Si tel est le cas, mettre en place le cadre de protection physique (aménagement) et réglementaire accompagnant le statut de protection obtenu.		х		

м	-

2.	Entreprendre les premières étapes du plan de gestion et de mise en valeur du secteur du Quai	 Procéder à la maintenance et à la remise à l'état des dunes de sable au boisé du quai. Entreprendre la maintenance et la remise à l'état des autres zones identifiées dans le plan de gestion et de mise en valeur réalisé. 	 a. Tel que spécifié en page 82 du Plan de gestion et de mise en valeur du secteur du Quai, établir un échéancier en lien avec la mise en œuvre des interventions en fonction de leur niveau de priorité et de l'ordre proposé. b. Mettre en place un budget annuel récurrent pour la réalisation des interventions ou mesures correctives; c. Entreprendre les travaux de la problématique jugée urgente (1), soit l'érosion des berges : Végétalisation de la haute-plage et instauration d'un cadre réglementaire et poursuivre avec les interventions jugées prioritaires (2) et plus particulièrement pour les secteurs de la zone du littoral et du boisé du quai; d. Assurer le suivi de l'évolution du milieu suite aux interventions. a. Tel que pour la remise à l'état des dunes de sable, reprendre l'ordre des actions établit zones par zones. 	x x	x	x x	x x
3.	Limiter le déboisement et l'encadrer davantage	Procéder à l'évaluation de l'impact du règlement de déboisement actuel	 a. Passer en revue les projets où un permis de déboisement a été émis et en définir la portée; b. Répertorier les secteurs où le déboisement a eu le plus grand impact et comprendre pourquoi; c. Réaliser un suivi court, moyen et long termes sur les terrains ayant fait l'objet d'un permis de déboisement, quant à la reprise du couvert forestier ou l'aménagement du terrain. 	х			х
		Ajuster la réglementation en fonction des constats qui émergeront de l'évaluation de la réglementation.	 a. Effectuer une recherche de précédents avec des Villes au contexte montagneux et paysager similaire et discuter avec eux de la satisfaction de leur réglementation. b. Passer en revue les articles concernant le déboisement et leurs applications terrains (réelle) avec les inspecteurs; c. En prenant en compte les lacunes ou points faibles de la réglementation actuelle, modifier les articles concernés et/ou en ajouter si requis; d. Demander le dépôt d'un plan annoté et commenté (certificat de conformité), par un professionnel en foresterie, lors de travaux importants de déboisement e. Procéder à l'adoption du nouveau règlement 	x x	X X		x
		3. Établir une cartographie des zones plus sensibles au déboisement tel que les crans et les secteurs de fortes pentes (voir actions en lien avec le mitage et les développements de villégiature).	 a. À partir de la sensibilité des unités de paysage identifier dans le cadre de l'étude d'identification et de caractérisation des paysages, répertorier les zones plus sensibles par la qualité de leurs milieux et leur niveau de visibilité; b. Intégrer à cette cartographie, les zones à risques et autres secteurs identifiés au sein des divers documents de planification afin d'obtenir le meilleur portrait possible du territoire; c. Identifier les recommandations pour chacune des zones sensibles; d. Reconnaître cette cartographie comme un élément de référence prioritaire lors de 	x x x	х		х
		4. Se doter d'une expertise professionnelle en gestion forestière afin d'évaluer les demandes de déboisement en fonction des besoins et de la qualité de la	 l'analyse d'une demande de permis. a. Établir les besoins de la Ville de Baie-Saint-Paul relativement à la gestion forestière et de son cadre réglementaire révisé; b. Évaluer la possibilité d'établir des attentes, des partenariats ou d'offrir des stages avec des centre de formation et les écoles en foresterie afin d'offrir à moindre coûts ce service aux citoyens 		x x		х
		végétation.	 c. Octroyer un contrat en fonction de ces besoins à un professionnel en foresterie et documenter l'impact de ce nouveau mode de gestion sur les impacts du déboisement; d. Selon le résultat, maintenir l'offre contractuelle et la renouveler. 		x x		x

18

4.	Mise en place d'un	1. Lancer une campagne de	a. Mettre en place une campagne de sensibilisation et d'éducation ciblant la propreté	Х		х
	programme de nettoyage	sensibilisation à la propreté des	des rivières et des plans d'eau;			
	des berges en bordure de	berges et la qualité visuelle de nos	b. Conscientiser les jeunes sur l'attitude à adopter envers l'environnement et les	х		х
	fleuve et des rivières.	cours d'eau.	impliquer concrètement dans un projet collectif environnemental;			
			c. Mobiliser la population, les industries agricoles, les propriétaires riverains (incluant	х		х
			les organismes locaux) dont l'intérêt porte sur l'amélioration de l'état des berges et			
			désireux de s'impliquer dans la réalisation de leur nettoyage;			
			d. Mettre en place les instruments de logistique nécessaires pour une corvée de	x		x
			nettoyage efficace et plaisante pour les nombreux bénévoles qui y participent;			
			e. Parallèlement, maintenir les efforts quant à l'amélioration de la qualité des plans			x
			d'eau et de la nappe phréatique par un suivi et un contrôle visant l'amélioration des			
			installations septiques sur le territoire.			
5.	Valoriser la conservation des	En partenariat avec la MRC de	a. Évaluer l'ensemble du couvert forestier situé sur terrain privé et le pourcentage qu'il	х		
٥.	boisés privés en	Charlevoix ou de partenaires,	représente. Connaître les composantes et la qualité de ces peuplements;			
	reconnaissant leur impact	documenter l'état de la situation	b. Établir, à titre d'objectif, un pourcentage de conservation souhaités à atteindre pour	x		
	dans le maintien d'habitat	des boisés privés.	ces boisés et mettre en place des mesures incitatives pour les propriétaires à			
	faunique et de la biodiversité	des boises prives.	conserver leur forêt;			
	radifique et de la biodiversite	2. Identifier des moyens visant à	a. Mettre en place un service d'accompagnement via une table des partenaires, tel que	×		×
		encourager la conservation et en	la COOP de l'arbre (à l'image du Groupement des propriétaires de boisés privés de	^		^
		faire la promotion.	Charlevoix) pour les propriétaires de petites superficies boisés et qui offrent des			
			services visant à assurer la pérennité et la bonne santé de la forêt.			
			b. Encourager la conservation légale pour les propriétaires de terrains privés tel que mis	×		
			en place par le MDDELCC.	Α		
			c. Offrir de l'aide financière ou des incitatifs financiers visant à préserver des superficies			
			de terrain sous couvert forestier.		Х	
			de terrain sous couvert forestier. d. Entreprendre un projet de conservation volontaire des milieux naturels, tel			
					Х	
	Cibler le mise en place de	1 Élaborar un document d'airis el de	qu'entrepris par la MRC de l'Ile-D'Orléans			
6.	Cibler la mise en place de	1. Élaborer un document d'appel de	a. Démontrer la qualité et la diversité des milieux naturels baie-saint-paulois et identifier les besoins de la Ville de Baie-Saint-Paul en termes d'inventaires et		Х	
	partenariat pour des fins de	proposition visant à interpeller les				
	recherches avec des chaires	partenaires.	d'évaluations de milieux (incluant les mises à jour);			
	de recherches, des		b. En partenariat avec la commissaire au développement ainsi qu'avec Maison mère,		Х	
	départements universitaires		mettre en place des collaborations avec les différentes universités du Québec			
	ou des organismes		intéressées à offrir des projets de stages/cours d'été/travaux de recherches ou autres			
	environnementaux afin de		visant à poursuivre et peaufiner l'évolution des milieux sensibles;			
	mettre à jour des inventaires		c. Une fois une ou des ententes de partenariats établies, mettre en place un comité			
	ou l'évaluation de milieux		visant à faciliter le travail des étudiants (informations, personnes ressources) et à			Х
	sensibles (marais salins,		assurer une coordination et une communication efficace avec le milieu.			
	milieux humides, boisés)					

1	9	

ettre en place des projets inicipaux en partenariat ec la MRC de Charlevoix ant la protection des ysages agricoles et le	Mettre en place de l'aide financière ou de l'aide technique visant le maintien et la réfection des	À l'image du programme d'aide financière visant la conservation, la mise en valeur du patrimoine bâti résidentiel, offrir un soutien financier aux propriétaires	Court terme 0-2 ans	Moyen terme 3-5 ans	Long terme 6-10 ans	En continu
inicipaux en partenariat ec la MRC de Charlevoix ant la protection des ysages agricoles et le	ou de l'aide technique visant le maintien et la réfection des		Х			
intien de l'agriculture sur n territoire.	bâtiments agricoles patrimoniaux;	d'infrastructure agricoles patrimoniale sous forme de subvention. - Définir les critères d'admissibilité; - Définir une enveloppe budgétaire - Établir la récurrence du programme d'aide b. Une aide technique (SARP) tel qu'offert pour les bâtiments situés en secteur de PIIA, pourrait également être mise sur pied afin d'accompagner tous les propriétaires de bâtiments agricoles patrimoniaux désireux d'obtenir ce service.	х			
	Animer un chantier de réflexion sur l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole	de ces mesures sur le maintien et la qualité des bâtiments patrimoniaux agricoles. a. En partenariat avec la commissaire au développement, convoquer l'ensemble des partenaires possible dans le maintien mais également le déploiement d'une pratique agricole hors zone agricole permanente pour un évènement visant à	х	x	х	х
		 b. Lors de cet évènement, les grands thèmes et enjeux suivants pourraient être abordés : Introduction de l'usage agricole au sein des secteurs urbanisés afin de favoriser la rencontre intergénérationnelle et le partage des connaissances; (serres sur les toits, mini-fermette collective, jardins communautaires, etc.); Valorisation des terres en friches dans le maintien de la biodiversité / mise en valeur/aménagement; Agriculture parcellaire et petites entreprises de production; 		x		
	3. Reconnaître l'importance et l'unicité de la pratique de l'agriculture sur l'occupation, l'organisation du territoire et le maintien des paysages baie-saint-paulois	points de vues baie-saint-paulois. c. À la sortie de cet évènement, rédiger un plan d'action du déploiement de l'agriculture et de l'agrotourisme hors de la zone agricole permanente; d. Mettre en place un comité de suivi et entreprendre la réalisation des interventions; a. Rencontrer la population afin de saisir le pouls et l'intérêt; b. Créer un comité de suivi qui élaborera les paramètres de cette reconnaissance; c. Élaboration et signature d'une charte par tous les membres de la communauté visant à reconnaître la pratique de l'agriculture; d. Inclure et reconnaître l'importance de l'agriculture en tant que patrimoine culturel au sein des documents municipaux, tel que la politique culturelle, l'agenda 21 de la		x x x	x x	
		l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole 3. Reconnaître l'importance et l'unicité de la pratique de l'agriculture sur l'occupation, l'organisation du territoire et le maintien des paysages	c. Suite à la mise en place de ces mesures, assurer le suivi des dossiers et de l'impact de ces mesures sur le maintien et la qualité des bâtiments patrimoniaux agricoles. a. En partenariat avec la commissaire au développement, convoquer l'ensemble des partenaires possible dans le maintien mais également le déploiement d'une pratique agricole hors zone agricole permanente pour un évènement d'une pratique agricole hors zone agricole permanente pour un évènement visant à réfléchir à cette pratique. b. Lors de cet évènement, les grands thèmes et enjeux suivants pourraient être abordés: - Introduction de l'usage agricole au sein des secteurs urbanisés afin de favoriser la rencontre intergénérationnelle et le partage des connaissances; (serres sur les toits, mini-fermette collective, jardins communautaires, etc.); - Valorisation des terres en friches dans le maintien de la biodiversité / mise en valeur/aménagement; - Agriculture parcellaire et petites entreprises de production; - L'impact de la pratique de l'agriculture sur la protection des paysages et des points de vues baie-saint-paulois. c. À la sortie de cet évènement, rédiger un plan d'action du déploiement de l'agriculture et al toure de l'agriculture et all communauté visant à reconnaître l'importance de l'agriculture et antique de l'agricul	c. Suite à la mise en place de ces mesures, assurer le suivi des dossiers et de l'impact de ces mesures sur le maintien et la qualité des bâtiments patrimoniaux agricoles. 2. Animer un chantier de réflexion sur l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole 2. Animer un chantier de réflexion sur l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole 3. En partenariat avec la commissaire au développement, convoquer l'ensemble des partenaires possible dans le maintien mais également le déploiement d'une pratique agricole hors zone agricole permanente pour un évènement visant à réfléchir à cette pratique. 4. Lors de cet évènement, les grands thèmes et enjeux suivants pourraient être abordés : 5. Introduction de l'usage agricole au sein des secteurs urbanisés afin de favoriser la rencontre intergénérationnelle et le partage des connaissances; (serres sur les toits, mini-fermette collective, jardins communautaires, etc.); 6. Valorisation des terres en friches dans le maintien de la biodiversité / mise en valeur/aménagement; 7. Agriculture parcellaire et petites entreprises de production; 8. L'impact de la pratique de l'agriculture sur la protection des paysages et des points de vues baie-saint-paulois. 8. Reconnaître l'importance et l'unicité de la pratique de l'agriculture de l'agriculture sur l'occupation, l'organisation du territoire et le maintien des paysages baie-saint-paulois 9. Reconnaître l'agriculture sur l'occupation, l'organisation du territoire et le maintien des paysages baie-saint-paulois 1. Créer un comité de suivi qui élaborera les paramètres de cette reconnaissance; c. Elaboration et signature d'une charte par tous les membres de la communauté visant à reconnaître la pratique de l'agriculture en tant que patrimoine culturel au sein des documents municipaux, tel que la politique culturelle, l'agenda 21 de la	c. Suite à la mise en place de ces mesures, assurer le suivi des dossiers et de l'impact de ces mesures sur le maintien et la qualité des bâtiments patrimoniaux agricoles. 2. Animer un chantier de réflexion sur l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole 2. Animer un chantier de réflexion sur l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole 3. En partenariat avec la commissaire au développement, convoquer l'ensemble des partenaires possible dans le maintien mais également le déploiement d'une pratique agricole hors zone agricole permanente pour un évènement visant à réfléchir à cette pratique. b. Lors de cet évènement, les grands thèmes et enjeux suivants pourraient être abordés: - Introduction de l'usage agricole au sein des secteurs urbanisés afin de favoriser la rencontre intergénérationnelle et le partage des connaissances; (serres sur les toits, mini-fermette collective, jardins communautaires, etc.); - Valorisation des teres en friches dans le maintien de la biodiversité / mise en valeur/aménagement; - Agriculture parcellaire et petites entreprises de production; - L'impact de la pratique de l'agriculture sur la protection des paysages et des points de vues baie-saint-paulois. c. À la sortie de cet évènement, rédiger un plan d'action du déploiement de l'agriculture et de l'agriculture et de l'agrotourisme hors de la zone agricole permanente; d. Mettre en place un comité de suivi et entreprendre la réalisation des interventions; a. Reconnaître l'importance et l'unicité de la pratique de l'agriculture et de suivi et entreprendre la réalisation des interventions; a. Rencontrer la population afin de saisir le pouls et l'intérêt; b. Créer un comité de suivi et entreprendre la réalisation des interventions; a. Rencontrer la population afin de saisir le pouls et l'intérêt; b. Créer un comité de suivi et entreprendre la réalisation des interventions; a. Rencontrer la population afin de saisir le pouls et l'intérêt; b. Créer un comité de suivi qu'u de l'agriculture et le renu	c. Suite à la mise en place de ces mesures, assurer le suivi des dossiers et de l'impact de ces mesures sur le maintien et la qualité des bâtiments patrimoniaux agricoles. x x x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x 2 x

INTÉGRATION DES DÉVELOPPEMENTS EN MONTAGNE ET DES ZONES DE VILLÉGIATURE

Priorisation	Axe d'interventions	Interventions	Actions à poser		Échéancier de m	ise en place	
				Court terme 0-2 ans	Moyen terme 3-5 ans	Long terme 6-10 ans	En continu
1.	Améliorer et limiter les impacts environnementaux et paysagers des	Revoir les façons de concevoir les développements domiciliaires et de villégiature afin de limiter l'impact	a. Effectuer une recherche de précédents avec des Villes au contexte montagneux et paysager similaire et discuter avec eux des projets de types : infrastructures vertes, développement par grappe, etc.;	X	3-3 dils	0-10 ans	Х
	développements en montagne et en zone de	sur l'environnement	 b. Analyser la possibilité d'intégrer ces notions à la réglementation en les adaptant au contexte baie-saint-paulois; 	х			
	villégiature		c. Élaborer un document ou une politique concernant le développement immobilier responsable des paysages.	х			
		Suspendre le développement en montagne et de villégiature, pour tous nouveaux projets de plan	 a. Avant de délivrer de nouveaux permis pour des projets dans les zones en montagne et de villégiature, fixer un pourcentage minimal (par exemple : 95 %) devant être atteint et construit; 	Х			
		d'ensemble, afin de revoir nos manières d'encadrer ce qui est fait actuellement	 b. Tel que pour la révision de la règlementation sur le déboisement, procéder à l'évaluation de l'impact des projets de développements de villégiature et en montagne sur le milieu (naturel, paysager et visuel); - Passer en revue les projets où un permis de construction a été émis pour ces 	х			
			secteurs; - Répertorier les emplacements où les constructions ont eu le plus grand impact sur le paysage et comprendre pourquoi;				
			c. Ajuster le contenu réglementaire et les attentes quant à ce type de projet en fonction des constats qui émergeront de l'évaluation de l'intégration de ces projets		х		
			et ce parallèlement avec l'intervention 2. d. Procéder à l'adoption du nouveau règlement.		х		
2.	Promouvoir l'accès citoyen aux secteurs en montagne et	Diffuser et faire connaître les infrastructures existantes en matière	a. Entreprendre la révision de la cartographie des sentiers et des accès publics aux secteurs en montagne existants;	х			
	de villégiature existants pour des fins d'activités de loisirs de nature extensive	de loisirs extensifs 2. Soutenir les initiatives en matière d'activités récréatives et touristiques hivernales dans les secteurs en lien	 b. Diffuser les informations par la création d'un guide. a. En collaboration avec Tourisme Charlevoix, la MRC, Hydro-Québec et les entreprises liés aux activités sportives et de loisirs hivernales, évaluer le potentiel des emprises hydro-électriques pour y développer des pistes de ski de fond, de raquettes, de 	х	х		x
		avec l'appréciation des paysages ou les sites non exploités	relais de motoneige, etc. b. Mettre en place un projet pilote (une part activité retenue) et évaluer son achalandage;		x		
			c. Développer un réseau, permettant de revaloriser ces paysages non exploités et d'apprécier les points de vue offerts;		х	х	
			 d. Promouvoir ces nouvelles manières de découvrir le paysage hivernal,; e. Reprendre l'exercice pour les autres saisons et y évaluer le potentiel de sentiers 		x x	х	х
		Renforcer les liens et l'expérience en sentier forestier;	équestre, de cueillette pour petits fruits, etc.; a. En partenariat avec le Club cycliste Charlevoix, Sentier-Transcanadien et les propriétaires de terrain en milieu montagneux et de villégiature, analyser la possibilité de créer des liens avec le réseau cyclable et le réseau de sentier pédestre		х		
			actuel et le milieu montagneux et forestiers pour y établir un réseau plus élargie de vélo de montagne et de marche; b. Réaliser une cartographie des liens possibles vers les infrastructures tant		x		
			municipales que touristiques ainsi que des points de vue d'intérêt; c. Réaliser une portion de sentier entre le milieu urbain et montagneux, aux fins d'un		х		х
			projet-pilote, et évaluer l'impact sur le milieu naturelle ainsi que l'achalandage; d. Poursuivre l'expansion du réseau selon la réussite et l'appréciation du projet.		х		

AMÉLIORATION ET LE MAINTIEN DU BASSIN VISUEL

Priorisation	Axe d'interventions	Interventions	Actions à poser		Échéancier de	mise en place	
				Court terme 0-2 ans	Moyen terme 3-5 ans	Long terme 6-10 ans	En continu
1.	Valoriser les paysages baie-saint-paulois ¹	Mettre en place un programme de sensibilisation et d'interprétation des paysages et des points de vues;	 a. Promouvoir et médiatiser les parcours intégrés à l'application Parcourir Charlevoix; b. Créer des capsules web/télévisuel visant à faire connaître les paysages constitutifs de Baie-Saint-Paul; 	x x			х
			c. Informer les citoyens le site web (Diffusion des capsules) ou écrites (Informateurs) des caractéristiques paysagères de leur milieu de vie.	х			
			d. Poursuivre l'initiative Instagram de la Ville de Baie-Saint-Paul de partager les photos des paysages baie-saint-paulois;	Х			Х
			 e. Implanter des affiches d'interprétation (ou circuits) des composantes- clés du paysage et de l'histoire rattachées à ceux-ci; - À partir des informations des diverses études menées sur le paysage et des parcours offert avec Parcourir Charlevoix, élaborer un réseau d'interprétation. - Allouer un budget annuel pour le bonifier. 	х			х
		Acquérir des terrains afin de créer des haltes routières cyclables ou piétonnières vers de nouveaux	a. Relever l'emplacement des points de vue d'intérêt et inventorié les terrains municipaux dans ces secteurs ou les possibilités d'établir des ententes ou des acquisitions;	х			х
	points de vues (découverte de nouveaux paysages);	 b. Établir une enveloppe budgétaire pour planifier et aménager les lieux; c. Ajouter des installations pour l'observation des paysages (bancs, plate-forme, belvédère, accoudoir, etc.) 		х		x x	
			d. Intégrer ces nouveaux sites aux parcours de Parcourir Charlevoix.		х		х
2.	Minimiser la perte de points de vue d'intérêt tant sur l'environnement immédiat que sur le contexte régional	2. Attribuer un statut de reconnaissance aux points de vue d'intérêts en tant que composante des paysages.	 a. Préserver des corridors visuels par la mise en place de mesures visant à impliquer les propriétaires privées Rencontrer les propriétaires des terrains ciblés; Réfléchir, avec eux, à des mesures de compensation, de valorisation du bois coupé, etc.; Entreprendre un projet-pilote avec les propriétaires intéressés B. Réaliser de l'émondage et de la coupe sélective sur les terrains municipaux ou de partenaires et citoyens participants au projet de maintien des points de vue; Estimer les coûts par secteur Établir la récurrence pour maintenir les points de vue C. Limiter la hauteur des bâtiments et de la plantation de manière à conserver les grands axes visuels en direction du centre-ville et de la baie dans les secteurs qui seront prédéterminés. a. Reconnaître les points de vues d'intérêt définit au sein de l'Étude de d'identification et de caractérisation des paysages baie-saint-paulois au sein des outils urbanistiques (PUD, Schéma d'aménagement de la MRC, etc.); a. Identifier une équipe terrain qui sera responsable de réaliser bi-annuellement le 		x x x	X	х
		3. Mettre en place un suivi (monitorage) des terres en friches et en reprise dans les secteurs où des points de vue d'intérêts sont identifiés;	diagnostic de l'évolution des friches et en reprise (possibilité de favoriser l'implication citoyenne avec un comité de vigie- voir volet Activité d'éducation et médiation); b. Créer des outils pour documenter et outiller l'équipe dans leur mandat d'observation c. Compiler les données obtenues annuellement et tracer un portrait des secteurs; d. En fonction des données obtenues, procéder aux actions liées à l'entretien des lieux-clés.			x x x	x x

AMÉLIORATION DU MILIEU URBANISÉ

¹ Cet axe d'intervention se veut également en complémentarité au volet Activités d'éducation et de médiation

Priorisation	Axe d'interventions	Interventions	Actions à poser		Échéancier de	e mise en place	
				Court terme 0-2 ans	Moyen terme 3-5 ans	Long terme 6-10 ans	En continu
1.	Valoriser la mise en valeur et le maintien du cadre bâti patrimonial ²	 Revoir les incitatifs visant à encourager la restauration et la sauvegarde des bâtiments anciens d'intérêts visuels et patrimoniaux; Assurer le maintien et le respect des PIIA en place 	 a. Mettre sur pied un comité afin de réfléchir à des solutions alternatives d'incitatifs financiers; b. Bonifier l'enveloppe budgétaire du programme de subvention actuelle; c. Offrir de l'aide technique et concrète aux propriétaires de bâtiments patrimoniaux en soutenant un projet d'entraide collectif; une coopérative ou un regroupement de bénévoles ayant de l'expertise, ou prêt à donner du temps. a. Sous la forme d'une conférence donnée par un spécialiste sur la préservation du patrimoine, provoquer une occasion d'expliquer l'importance des PIIA et leur application à la population et aux élus; b. Élaborer un document explicatif et illustrant les conséquences positives et négatives quant au respect ou non respect des PIIA pour les secteurs patrimoniaux et le diffuser; 	x x x			х
2.	Améliorer la qualité des milieux de vie	 Réduire la largeur des rues par des aménagements. Bonifier la canopée urbaine (arbres et aménagements par le végétal) de manière significative, notamment dans les secteurs résidentiels. Mise à jour et suivi du plan directeur des parcs et des espaces verts. 	 a. Inventorier la largeur des rues selon leur hiérarchie (locale, collectrice, etc.); b. Établir l'uniformité souhaitée dans leur traitement (largeur et aménagement); c. Procéder aux réaménagements des rues présentant des surlargeurs - En fonction des secteurs et des largeurs établies, intégrer des trottoirs et des pistes cyclables et de la plantation afin de diminuer l'espace dédiée à la voiture; - Intégrer des infrastructures vertes de drainage (noue, fossé végétalisée, jardins de pluies, etc.); a. Documenter le pourcentage actuel de canopée urbaine; b. Établir un pourcentage de canopée à atteindre pour diminuer les îlots de chaleur; c. En corrélation avec la lutte aux îlots de chaleur et à la cartographie existante, cibler les quartiers et secteurs d'interventions prioritaires d. Procéder à de la plantation par secteur e. Assurer un suivi de la plantation réalisée et documenter l'impact de ces plantations sur l'amélioration des milieux de vie. a. Mettre sur pied un comité voué à identifier les actions réalisées du dernier plan directeur des parcs et espaces verts et établir les objectifs de la révision de celui-ci; b. Consulter la population à l'égard de leurs attentes et de leurs besoins en matière de parcs, espaces verts, équipements de loisirs récréatifs et sportifs; c. Analyser la possibilité d'y intégrer des parcours de découvertes alternatifs du paysage; notamment en milieu boisé pour le vélo de montagne, mais également des tendances émergentes; d. Mandater une ressource professionnelle spécialisées dans ce domaine afin d'accompagner la Ville de Baie-Saint-Paul dans la révision de son plan directeur; e. Procéder à l'adoption du nouveau plan et le mettre entreprendre des actions. 	x x x	x x x x	x x x	x x x

² À noter que les actions concernant la préservation et le maintien du patrimoine bâti résidentiel et agricole s'appliquent pour l'ensemble des zones. Cet axe d'intervention se veut également en complémentarité au volet Activités d'éducation et de médiation

3.	Donner accès aux plans d'eau et aux paysages d'intérêts baie-saint-paulois	 Se doter d'une vision paysagère pour la route 138, propre à chaque unité de paysage qu'elle traverse. Créer des accès au milieu riverain (ex. : parc Viateur-Beaudry, Parc du Gouffre, Vieux-Quai, Maison René-Richard, berges de la rivière du Bras-du-Nord-Ouest). Bonifier et établir des liens au sein du réseau cyclable et piéton permettant de parcourir les paysages. 	 a. En collaboration avec le MTQ, procéder à la mise sur pied d'un comité; b. Entreprendre le projet de PPU pour le boulevard Monseigneur-de-Laval; c. Hiérarchiser les interventions et établir les postes budgétaires pour uniformiser le traitement du boulevard en zone urbaine, mais également améliorer ses abords pour l'ensemble de la traversée d'agglomération d. Réaliser les interventions et ce, en partenariat avec le MTQ. a. Inventorier les sites potentiels pour l'aménagement public d'un accès au milieu riverain; b. Analyser les points forts et les points faibles ainsi que la faisabilité pour la création d'un accès pour chacun des sites; c. Établir un échéancier et les sommes requises pour revoir les accès; d. Procéder à l'identification de ces accès et l'amélioration de ceux-ci. a. À partir des priorités établies pour le transport actif, hiérarchiser les liens et tronçons prioritaires pour compléter des parcours; b. Bonifier le réseau en y incluant les boucles vers des panoramas ou des points de vue d'intérêt du territoire; c. Aménager les points d'observation et d'arrêts, particulièrement hors de la zone urbaine pour profiter de ces paysages (mettre en lien avec les actions d'amélioration et de maintien du bassin visuel). 	x x x	x x x x x	х	
4.	Diminuer l'effet de l'étalement urbain	 Achever les développements domiciliaires et occuper les espaces vacants à l'intérieur du périmètre urbain avant d'offrir de nouvelles zones. Établir le diagnostic concernant la construction à l'intérieur du périmètre urbain. Favoriser la densification résidentielle. 	 a. Bonifier les incitatifs à l'établissement à l'intérieur du périmètre urbain; b. Analyser la faisabilité de créer une tarification pour l'entretien (fossés, rues, déneigements, etc.) des résidences éloignées; a. Entreprendre une étude visant à comprendre les besoins et les attentes pour une réussite de l'établissement à l'intérieur du périmètre urbain (citoyens potentiels ses besoins et ses attentes); b. Trouver des solutions visant à combler les nombreux terrains disponibles à l'intérieur du P.U. a. Encourager les travaux de rénovation domiciliaire et d'agrandissement pour la création de bigénérationnelle, bifamiliale ou multifamiliale par la mise en place d'incitatif financier. b. Analyser les secteurs à l'intérieur du périmètre urbain où il serait possible de revoir les hauteurs des bâtiments permises afin de les bonifier d'un étage supplémentaires sans nuire au paysage. 	x x x	х	x x	x x

24

ACTIVITÉS D'ÉDUCATION ET DE MÉDIATION

Priorisation	Axe d'interventions	Interventions	Actions à poser	Échéancier de mise en place			
				Court terme 0-2 ans	Moyen terme 3-5 ans	Long terme 6-10 ans	En continu
Améliorer la compréhension des enjeux liés à la préservation du paysage auprès de la population.	préservation du paysage	Sensibiliser la population à l'importance des paysages dans notre activité économique et la qualité des milieux de vie.	 a. Créer des activités et des évènements pour sensibiliser les citoyens et visiteurs à la protection des paysages ainsi que pour les professionnels de la région (architecte, technologues, arpenteur, ingénieurs, promoteurs, etc.); Inviter des conférenciers en lien avec le paysage Répéter la visite en autobus paysage et patrimoine Créer un parcours portant sur le paysage et le patrimoine en mode piéton, etc. 	х			
			 b. Afin d'inclure les jeunes citoyens, proposer la candidature de Baie-Saint-Paul afin d'intégrer l'un des chantiers (environnement physique) mis sur pied par le Lab-école ou mettre sur pied un volet d'activité dans le même esprit. Créer un comité d'intervenants en lien avec le paysage et la culture. Ce comité aura pour mandat de créer des activités pluridisciplinaires pour les différents groupes d'âge scolaire. Regrouper les partenaires (Ville, Commission scolaire, Maison des jeunes, MRC) afin de mettre sur pied un financement visant à concrétiser les activités possibles; Documenter la démarche et en faire un projet signifiant pour les jeunes citoyens. 	х			
		Favoriser l'implication citoyenne quant à la préservation des paysages.	a. Mettre sur pied un regroupement de citoyens dont le mandat serait d'être des vigies et des ambassadeurs du paysage. Ce mandat pourrait se traduire en actions telles que d'assurer la surveillance, du "monitoring" de l'évolution de friches, de boisé ou de milieux particuliers;	х	х		х
			 b. Créer des outils pour documenter et outiller les citoyens dans leur mandat d'observation; c. Compiler les données obtenues annuellement et tracer un portrait des 	Х	x x	х	х
		secteurs; d. Évaluer l'impact de ce suivi effectué par les citoyens et les répercussions sur le milieu			х	х	
2.	Outiller la Ville de Baie-Saint- Paul de manière à intégrer de manière continue la notion de paysage au sein de ses prises de décisions et de ces projets.	 Établir des critères en paysage pour le CCU et le conseil municipal (lors de projets discrétionnaires). Élaborer un guide des bonnes pratiques en termes d'aménagement de tous les espaces publics confondus (paysager, urbanistique et travaux publics) visant à utiliser des méthodes adaptées au paysage et au développement durable du territoire. 	 a. Procéder à l'amendement du règlement sur les dérogations mineurs afin d'y intégrer des exigences supplémentaires en complémentarité aux exigences minimales; b. Créer une grille d'évaluation de l'impact d'une demande de permis, dérogation mineure en termes de paysage; a. Mettre sur pied un comité regroupant l'ensemble des intervenants de tous les services municipaux impliqués; b. Comprendre les besoins et les enjeux de chacun de ces services et les traduire en objectifs à atteindre lors de l'élaboration du guide; c. Octroyer un mandat à un professionnel spécialisé en aménagement afin de concilier les attentes et d'élaborer le guide; d. Adopter le guide en tant qu'outils obligatoire de références lors des projets 	x x x x	x		

	3. Mettre en place un programme de formation	a. Encourager un nombre d'heures de formation minimales en matière de	Х			
	continue sur le paysage pour l'ensemble des	paysage à tous les élus municipaux;				
	intervenants municipaux.	b. Prévoir des formations sur le paysage pour les employés municipaux	Х			
		adaptés aux types d'interventions et leur relation avec le paysage dans				
		leur travail;				
		 Accorder un nombre d'heures minimales pour ces formations et un poste budgétaire. 				
	4. Mettre en place une méthodologie de suivi de	a. Avec l'aide du service des communications, améliorer les communications	х			
	dossier et de post mortem de projet pour toutes	interdépartementales et entre les acteurs du milieu lors de la mise en				
	interventions de nature paysagère.	place de projet afin de valoriser le paysage et d'adapter les interventions				
	,,,,,	en fonction de celui-ci ;				
		b. Avec l'aide du service de l'urbanisme et du patrimoine, mettre sur pied un		х		
		fonctionnement permettant d'assurer un suivi des dossiers une fois les				
		chantiers complétés et d'assurer le respect des conditions de l'émission du				
		permis en lien avec le paysage.				
		c. Identifier des zones de vigilance quant à l'émission de permis et		Х		
		l'élaboration de projet d'importance. Établir la corrélation avec la				
		cartographie des zones visuellement sensibles et/ou visibles				
	5. Engager des ressources professionnelles	a. Établir les besoins de la Ville de Baie-Saint-Paul relativement aux paysages		V		
	spécialisées en paysage.	et des nouveaux outils mis en place;		A		
	specialisees en paysage.	b. Octroyer un contrat en fonction de ces besoins à un professionnel en				
					V	V
		architecture de paysage et documenter l'impact de ce nouveau mode de			X	X
		gestion de l'aménagement du territoire et des paysages;				
		c. Selon le résultat, maintenir l'offre contractuelle et la renouveler.				

26

3.1 Hiérarchiser les actions visant la mise en œuvre du plan paysage

3.1.1 Grille d'évaluation de l'impact temporel d'inaction sur le paysage

Critères	Échelle d'évaluation	Pondération
Faisabilité: 20 %	L'action est déjà en cours mais nécessite des ajustements	
20 %	L'action peut être entreprise rapidement et facilement	
	L'action nécessite plus de planification	
Urgence (perception) : 15 %	Un sentiment d'urgence est ressenti par les instances municipales envers la mise en œuvre de cette action	
15 %	Un sentiment d'urgence est ressenti la communauté (citoyen) envers la mise en œuvre de cette action - récurrence dans le sondage	
	Un sentiment d'urgence est ressenti tant par les instances municipales que par les citoyens	
Urgence (enjeux) : 20%	Les enjeux sur le paysage sont nombreux et importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères en cours. Impact perceptible.	
	Les enjeux sur le paysage sont importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères envisagées. Impact moyennement perceptible.	
Opportunités : 20 %	Des possibilités à court termes favorisant la mise en œuvre de cette action sont connues et doivent être saisies (subventions / projet pilote / ressources disponibles/partenariat connu)	
	Des possibilités favorisant la mise en œuvre de cette action peuvent être entreprises mais nécessite temps et ressources (budgets à reconnaître / partenariat à établir/ ressources à identifier)	
Impacts paysagers et visuels (Bénéfices) : 25 %	L'action permettra d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à court termes. Très perceptible. Impact significatif.	
23 //	L'action permettra de maintenir la qualité paysagère et visuelle à court termes. Perceptible. Impact modéré à important selon l'enjeu.	
	L'action permettra de maintenir ou d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à moyen ou long terme. Peu perceptible à court terme. Impact faible à modéré (court terme)	
	TOTAL	/100

Compte- tenu des nombreuses possibilités d'interventions envisageables et proposées par les citoyens, un exercice de priorisation a été réalisé auprès du comité de suivi. Le plan d'action découle de ces interventions qui ont été retenues à la suite de cet exercice. Les objectifs ciblés lors de cet exercice visaient à :

- 1.
- 1. Définir l'échéancier de mise en œuvre des actions constituant le plan paysage;
- ldentifier les actions prioritaires à entreprendre tant d'un point de vue des instances municipales que des citoyens.

Afin d'atteindre ces objectifs, une grille d'évaluation fut élaborée afin de comptabiliser l'impact temporel d'inaction sur le paysage. Pour se faire, 5 critères furent pris en considération soit :

- 1. La faisabilité des interventions envisagées;
- 2. Le sentiment d'urgence lié à la perception des instances municipales et des citoyens face à cet aspect du paysage;
- 3. Les enjeux sur le paysage (répercussions) sur un ou des aspects du paysage;
- 4. Les opportunités quand à la mise en œuvre de l'intervention;
- 5. Les bénéfices sur le territoire (paysage et visuel) de la réalisation de l'intervention.

Le pointage ainsi obtenu (voir à ce sujet la grille de pointage jointe en annexe 3 du rapport), à partir de la grille d'évaluation de l'impact temporel d'inaction sur le paysage, a permis de créer des catégories d'actions quant à l'importance d'agir :

- Les actions ayant obtenu un pointage supérieur à 75 seront celles à entreprendre prioritairement ;
- Celles ayant obtenues un pointage entre 65 et 75 points présentent une importance d'agir rapidement et constituent la banque d'action à privilégier en fonction des opportunités qui se présenteront à la Ville de Baie-Saint-Paul au courant des prochaines années ;
- Enfin, les actions ayant obtenu moins de 65 points seront à réfléchir et planifier afin de les entreprendre à plus long terme.

En fonction des résultats, 9 interventions sont considérées comme à entreprendre prioritairement et touche 4 grands enjeux se déclinant comme suit :

Grands enjeux du plan paysage	Interventions priorisées
Préservation et protection des milieux naturels	 Procéder à la maintenance et la remise à l'état des dunes de sable au boisé du quai Accorder un statut de protection légal au secteur du quai
Amélioration du milieu urbanisé	 Revoir les incitatifs visant à encourager la restauration et la sauvegarde des bâtiments anciens d'intérêts visuels et patrimoniaux Se doter d'une vision paysagère pour la route 138 propres à chaque unité de paysage qu'elle traverse Réduire la largeur des rues par des aménagements Bonifier la canopée urbaine de manière significative, notamment dans les secteurs résidentiels Assurer le maintien des PIIA en place
Amélioration et maintien du bassin visuel	 Mettre en place un programme de sensibilisation et d'interprétation des paysages et des points de vue
Activités d'éducation et de médiation	 Sensibiliser la population à l'importance des paysages dans notre activité économique et la qualité des milieux de vie

La banque d'actions à privilégier en fonction des opportunités et qui présente une importance d'agir rapidement totalisent 11 actions et se déclinent comme suit :

Grands enjeux du plan paysage	Interventions priorisées
Préservation et protection des milieux naturels	 Procéder à l'évaluation de l'impact du règlement de déboisement actuel Ajuster la réglementation en fonction des constats qui émergeront de l'évaluation de la réglementation Établir une cartographie des zones plus sensibles au déboisement Entreprendre la maintenance et la remise à l'état des autres zones identifiées dans le plan de gestion et de mise en valeur réalisé. Cibler les lieux, composantes ou points de vue au sein de chacune des unités de paysage méritant une attention particulière Reconnaître légalement la qualité des paysages baie-saint-paulois.
Préservation et maintien des paysages agricoles	 Mettre en place de l'aide financière ou technique visant le maintien et la réfection des bâtiments agricoles patrimoniaux
Intégration des développements en montagne et des zones de villégiature	 Suspendre le développement en montagne et de villégiature afin de revoir nos manières d'encadrer ce qui est fait actuellement Revoir les façons de concevoir les développements domiciliaires et de villégiature afin de limiter l'impact sur l'environnement
Amélioration du milieu urbanisé	 Achever les développements domiciliaires et occuper les espaces vacants à l'intérieur du périmètre urbain avant d'offrir de nouvelles zones
Activités d'éducation et de médiation	 Établir des critères en paysages pour le CCU et le conseil municipal

Mentionnons qu'il fut privilégié de ne pas octroyer d'ordre précis aux interventions. L'ordonnancement se veut donc plus souple afin laisser une certaines latitude à la structure organisationnelle, dont se dotera la Ville de Baie-Saint-Paul, pour encadre son plan d'action. Il s'agit donc d'une banque de possibilités par priorités.

4.0 RECOMMANDATIONS DE MISE EN OEUVRE

Au cours des prochaines années, la Ville de Baie-Saint-Paul aura à entreprendre une diversité d'interventions liées à différents enjeux paysagers et visuel sur son territoire. La réussite et la concrétisation de ce plan d'action reposent sur certaines conditions clés que sont: la mise en place d'une structure organisationnelle visant à chapeauter la réalisation des décideurs et des citoyens ainsi qu'une communication efficace.

Le paysage étant un bien collectif, il s'avérera important de mettre en place ces 3 conditions afin de générer une synergie locale de tous les acteurs (citoyens, élus et fonctionnaires); l'objectif étant de mobiliser tous les intervenants autour de ces projets concrets, générateurs de fierté et d'identité locale. Il sera indispensable qu'au sein de la structure organisationnelle qu'une personne anime le plan paysage afin d'assurer la sensibilisation de tous les services internes municipaux et des élus dans la cohérence des actions et des prises de décisions en lien avec celui-ci. Il faudra également trouver des partenaires ou des appuis financiers de manière à optimiser chacune des interventions entreprises et d'assurer leur aboutissement et suivi, sans quoi la pérennité des paysages ne peut être assurée. Baie-Saint-Paul est désormais outillé pour passer des paroles à l'action !

Il est important de souligner que l'ensemble des intervenants au dossier ont été agréablement surpris non seulement du nombre important d'outils déjà en place permettant d'aborder le paysage dans les prises de décisions administratives, mais également du niveau de connaissance des citoyens à propos de leurs paysages et de leur volonté de contribuer activement à leur protection et leur mise en valeur.

Toute cette démarche s'inscrit également dans la philosophie du développement durable et de la légende du colibri prônant le travail collectif et collaboratif : 'Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin'' et dans laquelle Baie-Saint-Paul est fortement engagée. Il va s'en dire qu'une grande motivation entoure le projet du plan paysage et permet d'envisager la réalisation des actions par un travail concerté entre la Ville et ses citoyens.



CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE: Marie-Andrée Huard, Habitat Consultants – Paysage agricole du chemin Saint-Antoine

ANNEXES

ANNEXE 1_QUESTIONNAIRE DU SONDAGE

ANNEXE 2_PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET DES PRINCIPAUX CONSTATS

ANNEXE 3_GRILLE DE PONDÉRATION DES INTERVENTIONS



Les paysages de Baie-Saint-Paul

Ce sondage a pour but de connaître les éléments que les citoyens de baie-Saint-Paul apprécient dans le paysage qui les entoure ainsi que ceux qu'ils aiment moins. Il permettra à la Ville de prioriser ses actions quant à l'entretien, la préservation et la mise en valeur de ses paysages. Pour ce faire, nous sollicitons votre collaboration et vous demandons de répondre aux quelques questions suivantes. Il n'y a pas de bonnes ou mauvaises réponses et toutes les réponses demeureront confidentielles.

Pour fins de statistiques:

1. Sexe
Homme
Femme
2. Âge
0-14 ans
15-19 ans
20-24 ans
25-44 ans
45-54 ans
55-64 ans
65 ans et plus
3. Quel est votre lien avec la Ville de Baie-Saint-Paul?
Résidant (propriétaire et/ou locataire)
Résidant de la MRC de Charlevoix
Propriétaire non-résidant (si vous ne résidez ni sur le territoire de la Ville ou de la MRC de Charlevoix
Autre

4. De quel type de résidence s'agit-il?

	Drin	aina	۱,
)	PIIII	cipa	ıe

secondaire/occasionnelle

autres

En 2011, la Ville de Baie-Saint-Paul a identifié les unités de paysage de son territoire. Celui-ci est découpé en 9 grandes unités que voici.

1. Route 138- Saint-Placide



2. Côte de Pérou- Saint-Gabriel-de-Pérou



3. Côte Saint-Antoine



4. Bas-de-la-Baie- Chemin de la Pointe



5. Centre-ville



6. Cap-aux-Corbeaux



7. Saint-Croix/Saint-Ours/Sainte-Catherine



8. Vallée du Gouffre



9. Arrière-pays- Terres du Séminaire



1.			\$			
2.				\$		
3.			\$			
6. Les éléments que je pr ordre d'importance, 1 éta	nt le plus fait	ole et 5 le plus impo	ortant.			
	1	2	3	4	5	
Les grands panoramas avec la vue des montagnes						
Le caractère agricole						
Le mélange de ruralité, forêts, champs cultivés et montagnes						
Le vues en plongées sur le fleuve Saint-Laurent						
La route qui suit le relief des collines						
Les vues sur l'Île aux Coudres						
Les vues sur la ville de Baie-Saint-Paul						
Le fleuve						
Le centre-ville						
Les bâtiments de ferme						
La route						
Les champs						
Les montagnes						
Les berges de la rivières						
Les bâtiments						
Autre (veuillez préciser)						

5. À partir de photos précédentes, quels sont les 3 paysages que j'aime le plus? (indiquer le numéro du paysage par ordre d'importance: celui que vous préférez en premier puis le deuxième et le troisième.

7. Parmi les 3 paysages que vous avez sélectionnés, Saint-Paul?	lequel vous semble le plus représentatif de Baie-
\$	
8. Selon vous, est-ce que ce paysage est menacé?	
Oui	
Non	
Si oui, pour quelles raisons?	
9. Dans votre paysage préféré, choisissez les 5 éléme	ents à protéger ou à mettre en valeur?
L'immersion en milieu naturel forestier	Le patrimoine bâti (maisons anciennes, granges)
Les variations du relief, vallée, montagnes	La présence des terres agricoles qui s'étendent jusqu'au fleuve ou s'insère dans le milieu urbain
la proximité et l'accès aux plans d'eau et au Fleuve	Les plages
Le peu ou l'absence d'habitation et de commerce	Les routes qui suivant le relief du paysage
l'alternance des parcelles boisées et des terres cultivées Les panoramas ouverts (vers le centre-ville, le fleuve et l'Île	Les secteurs de villégiature (ex. secteurs du Cap-aux- Corbeaux, de la Pignoronde, du bout du chemin de la Pointe)
aux Coudres, la Rive-sud du Saint-Laurent) Les plateformes et escarpements rocheux du bord du fleuve	Les grands panoramas de la vallée du Gouffre (secteur situé de part et d'autre de la 138 et du chemin Saint-Laurent en direction de Saint-Urbain, incluant la rivière du Gouffre)
Les milieux humides et les marais	L'arrière-plan des collines et des montagnes entourant le territoire
	Les paysages de l'arrière pays
Autre (veuillez préciser)	

	s éléments de ce même paysage que vou Il peut y avoir plus d'une réponse	us ai	imez le moins ou qui serait à modifier ou faire
uisparaitie.	ii peut y avoir plus d'une reponse		
La préser	nce des lignes de transports d'électricité		Les propriétés privées limitant l'accès à certains territoires et paysage
L'érosions cours d'ea	s et l'effritement des talus et des berges le long des au	5	La perte du caractère agricole
L'amenag	gement de la route 138 et ses abords	Ш	La densification (concentration des bâtiments) du cadre bâti
L'hétéroge	énéité du cadre bâti (ex.Le manque d'harmonie		Le déboisement
entre les l	bâtiments)		L'intégration des bâtiments à leur environnement naturel
L'implanta	ation des bâtiments (ex. positionnement		
/emplacer	ment des bâtiments sur les terrains)		La perte des points de vue à cause de l'apparition des
La visibilit	té des sites d'exploitation forestières et d'extraction	S	nouveaux secteurs boisées ou construction
(carrières	()		La détérioration des milieux naturels
	nce d'infrastructures et d'entreposage liés aux ndustrielles ou d'excavations		L'augmentation des constructions en milieu montagneux
La perte e	et le manque d'entretien du patrimoine bâti		
Autre (ve	uillez préciser)		

excellant. Encerclez 0 lorsque l'affirmation ne s'applique pas)						
	0	1	2	3	4	5
La qualité de ses paysages en général						
L'aménagement, la conservation et la mises à niveau des espaces publics (Parcs, espaces verts, entrée de ville, etc.)	\bigcirc					
L'attractivité des quartiers résidentiels						
L'accès et la mise en valeur des plans d'eau (fleuve, rivières et lacs)						
La préservation des milieux agricoles						
La préservation des milieux forestiers						
L'intégration des zones de villégiatures sur son territoire (secteurs montagneux)						
L'organisation, la qualité et la convivialité du centre-ville	\bigcirc					
La préservation des paysages et les points de vue par les propriétaires privés						\circ
La valorisation et la conservation des bâtiments agricoles à valeur patrimoniale		\bigcirc	\bigcirc	\bigcirc		
La mise en valeur des quartiers et rues par l'aménagement paysager et la plantation d'arbres						
12. Selon vous, qu'elles s préserver et mettre en va				nt-Paul devraie	nt mettre en pl	ace pour

11. Quelle est la note que vous attribuez à Baie-Saint-Paul pour: (1 étant la note la plus faible et 5 étant

13. Avez-vous d'autres	s commentaires concernant les paysages	de Baie-Saint-Paul?
14. Si vous êtes intére	essés à poursuivre votre participation à cet	tte étude, laissez nous vos coordonnées et
nous communiquerons	s avec vous.	
Nom		
Adresse email		
Numéro de téléphone		
15. Quel est le lieu ou parc du Gouffre)	le site que j'apprécie le plus dans mon pa	ysage préféré: (ex. la petite plage dans le





Volet statistiques

Questions 1 @ 5

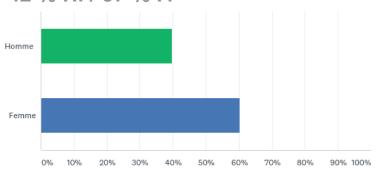
290 Nombre de répondants

De ce nombre **70** ont démontré de l'intérêt pour participer à la suite, soit 24 % des répondants

Profil socio-démographique actuelle baie-saint-paulois : 48 % Hommes / 52 % Femmes

Source: Statistique Canada 2016

Répartie dans un ratio de 40 % H. / 60 % F. Plus spécifiquement le ratio baie-saint-paulois 42 % H. / 57 % F.

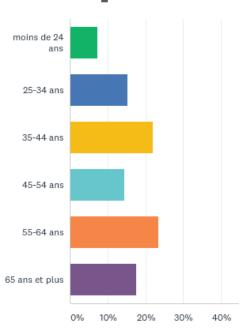


CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Homme	39,66%	115
Femme	60,34%	175
TOTAL		290





Chapeau!



Une participation représentative en termes de groupe d'âge constitutif de la population baie-saint-pauloise Une participation accrue des 34 ans et moins: 22,4 %

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
moins de 24 ans	7,24%	21
25-34 ans	15,17%	44
35-44 ans	22,07%	64
45-54 ans	14,48%	42
55-64 ans	23,45%	68
65 ans et plus	17,59%	51
TOTAL		290

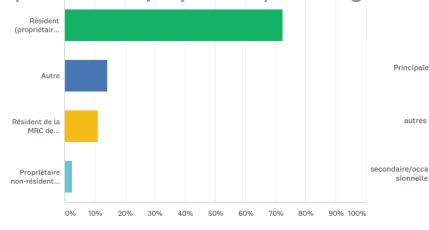
Profil socio-
démographique
actuelle baie-saint-
paulois:

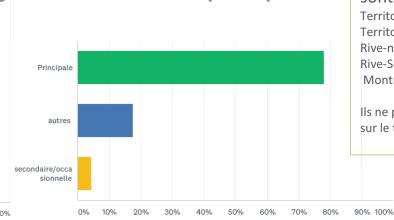
15-24 ans	7,9 %
25-34 ans	8,6 %
35-44 ans	9,9 %
45-54 ans	13,1 %
55-64 ans	19,3 %
65 ans et +	27,8 %

Source: Statistique Canada 2016



Majoritairement, les répondants sont résidents de Baie-Saint-Paul (locataire ou propriétaire) et il s'agit de leur résidence principale





Les p	artici	pant	s au	itre
sont	origir	naire	s de	:

Territoire ville de Québec (12)
Territoire CMQ (2)
Rive-nord métropolitaine /Laval (6)
Rive-Sud métropolitaine (5)
Montréal (3)

Ils ne possèdent pas de propriété sur le territoire

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPON	SES
Résident (propriétaire et/ou locataire)	72,41%	210
Autre	14,14%	41
Résident de la MRC de Charlevoix	11,03%	32
Propriétaire non-résident (si vous ne résidez ni sur le territoire de la Ville ou de la MRC de Charlevoix	2,41%	7
TOTAL		290

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Principale	77,93%	226
autres	17,59%	51
secondaire/occasionnelle	4,48%	13
TOTAL		290



Volet questionnaire

Questions 6 @ 12

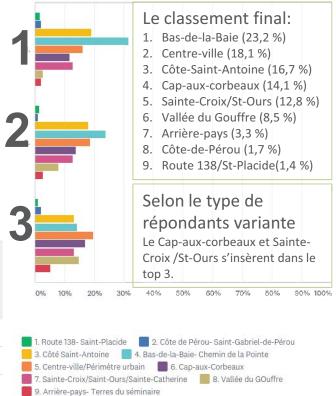
Au cumulatif, les 3 unités préférées sont :







	1. ROUTE 138- SAINT- PLACIDE	2. CÔTE DE PÉROU- SAINT- GABRIEL- DE- PÉROU	3. CÔTÉ SAINT- ANTOINE	4. BAS- DE-LA- BAIE- CHEMIN DE LA POINTE	5. CENTRE- VILLE/PÉRIMÈTRE URBAIN	6. CAP- AUX- CORBEAUX	7. SAINTE- CROIX/SAINT- OURS/SAINTE- CATHERINE	8. VALLÉE DU GOUFFRE	9. ARRIÈRE- PAYS- TERRES DU SÉMINAIRE	TOTAL
1.	1,72%	2,07%	18,97%	31,72%	16,21%	11,72%	12,76%	2,76%	2,07%	290
	5	6	55	92	47	34	37	8	6	
2.	1,38%	1,03%	17,93%	23,79%	18,62%	13,79%	12,76%	7,93%	2,76%	290
	4	3	52	69	54	40	37	23	8	
3.	1,03%	2,07%	13,10%	14,14%	19,66%	16,90%	13,10%	14,83%	5,17%	290
	3	6	38	41	57	49	38	43	15	

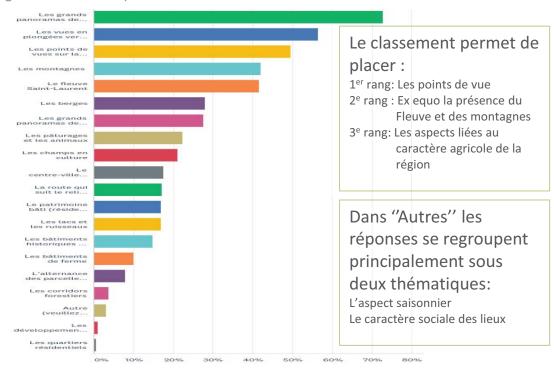




Les aspects les plus appréciés du paysage sont:

Pour les répondants "Autres", la présence des montagnes et la route qui suit le relief se classent avant le Fleuve

·		
CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONS	SES
Les grands panoramas des montagnes	72,76%	211
Les vues en plongées vers le fleuve Saint-Laurent, l'Île aux Coudres et la rive-sud	56,55%	164
Les points de vues sur la ville de Baie-Saint-Paul et ses clochers	49,66%	144
Les montagnes	42,07%	122
Le fleuve Saint-Laurent	41,72%	121
Les berges	27,93%	81
Les grands panoramas de la vallée du Gouffrre	27,59%	80
Les pâturages et les animaux	22,41%	65
Les champs en culture	21,03%	61
Le centre-ville et ses rues commerciales	17,59%	51
La route qui suit le relief des collines et des vallées	17,24%	50
Le patrimoine bâti (résidence ancestrale, moulins, etc.)	16,90%	49
Les lacs et les ruisseaux	16,90%	49
Les bâtiments historiques et patrimoniaux	14,83%	43
Les bâtiments de ferme	10,00%	29
L'alternance des parcelles boisées et les terres en friche	7,93%	23
Les corridors forestiers	3,79%	11
Autre (veuillez préciser)	3,10%	ę
Les développements de villégiature	1,03%	3
Les quartiers résidentiels	0,69%	2
Nombre total de participants : 290		

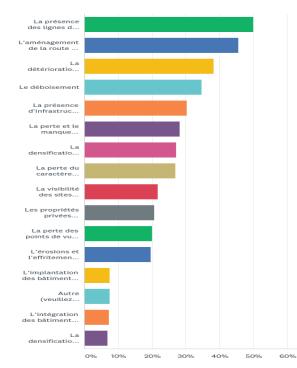






Les aspects du paysages les moins apprécié ou qui serait à modifier ou faire disparaître sont:

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPON	SES
La présence des lignes de transports d'électricité	50,00%	145
L'aménagement de la route 138 et ses abords	45,52%	132
La détérioration des milieux naturels	38,28%	111
Le déboisement	34,83%	101
La présence d'infrastructures et d'entreposage liés aux activités industrielles ou d'excavations	30,34%	88
La perte et le manque d'entretien du patrimoine bâti	28,28%	82
La densification des constructions en milieu montagneux	27,24%	79
La perte du caractère agricole	26,90%	78
La visibilité des sites d'exploitation forestières et d'extractions (carrières)	21,72%	63
Les propriétés privées limitant l'accès à certains territoires et paysage	20,69%	60
La perte des points de vue à découlant de l'apparition des nouveaux secteurs boisées ou construction	20,00%	58
L'érosions et l'effritement des talus et des berges le long des cours d'eau	19,66%	57
L'implantation des bâtiments (ex. positionnement /emplacement des bâtiments sur les terrains)	7,59%	22
Autre (veuillez préciser)	7,59%	22
L'intégration des bâtiments à leur environnement naturel	7,24%	21
La densification (concentration des bâtiments) du cadre bâti	6,90%	20
Nombre total de participants : 290		



Selon les éléments sélectionnés au sondage, 5 aspects se démarquent:

- 1. Les lignes de transports HQ
- 2. La route 138 et ses abords
- 3. La détérioration des milieux naturels
- 4 Le déboisement
- 5. Infrastructures et entreposages liés activités industrielles et d'excavation

Dans Autres deux réponses présentent des récurrences:

Laisser tel quel (5)

La présence des œuvres d'arts (3)

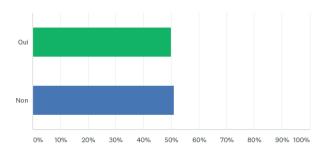
Les répondants de la MRC soulignent avec 30 % (3e rang)

La perte du caractère agricole





50/50 Perception mitigée quant aux paysages menacés



CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Oui	50,00%	145
Non	51,03%	148
Nombre total de participants : 290		

Selon les résidents de la MRC Oui (56,25 %) Non (46,88 %)

Selon les propriétaires non résidents Oui (57,14 %) Non (42,86 %)

Selon les autres répondants

Oui (40,00 %) Non (60,00 %)

Raisons invoquées

- 1. Développement en secteur montagneux (34) Intégration des constructions (17), Déboisement (15), privatisation des vues (2)
- 2. Phénomène d'urbanisation (23) Densification (15), Développement, planification et étalement urbain (9) Perte du caractère des milieux (23) Caractère agricole (10) patrimoine architectural (13)
- 3. Détérioration des milieux naturels et de l'environnement (17) Interventions au boisé du quai (5)
- 4. Manque de sensibilisation et d'encadrement (13)







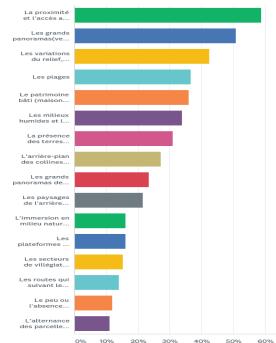


Powered by SurveyMonkey



Les éléments à protéger ou à mettre en valeur

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPON	SES
La proximité et l'accès aux plans d'eau et au Fleuve	58,89%	169
Les grands panoramas(vers le centre-ville, le fleuve et l'Île aux Coudres, la Rive- sud du Saint-Laurent)	50,87%	146
Les variations du relief, vallée, montagnes	42,51%	122
Les plages	36,59%	105
Le patrimoine bâti (maisons anciennes, granges)	35,89%	103
Les milieux humides et les marais	33,80%	97
La présence des terres agricoles qui s'étendent jusqu'au fleuve ou s'insère dans le milieu urbain	31,01%	89
L'arrière-plan des collines et des montagnes entourant le territoire	27,18%	78
Les grands panoramas de la vallée du Gouffre (secteur situé de part et d'autre de la 138 et du chemin Saint-Laurent en direction de Saint-Urbain, incluant la rivière du Gouffre)	23,34%	67
Les paysages de l'arrière pays	21,60%	62
L'immersion en milieu naturel forestier	16,03%	46
Les plateformes et escarpements rocheux du bord du fleuve	16,03%	46
Les secteurs de villégiature (ex. secteurs du Cap-aux-Corbeaux, de la Pignoronde, du bout du chemin de la Pointe)	15,33%	44
Les routes qui suivant le relief du paysage	13,94%	40
Le peu ou l'absence d'habitation et de commerce	11,85%	34
L'alternance des parcelles boisées et des terres cultivées	11,15%	32
Nombre total de participants : 287		



Perception des résidents de la MRC:

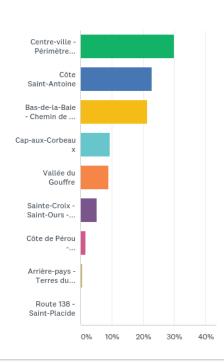
- 1. Les variations du relief (50,0 %)
- 2. Ex equo au 2e rang avec 40,63 %:
 La proximité aux plans d'eau;
 L'arrière-plan des collines et des
 montagnes entourant le territoire;
 Les milieux humides et les marais;
 La présence des terres agricoles
 qui s'étendent jusqu'au fleuve ou
 s'insère dans le milieu urbain.

Récurrences dans les commentaires:

Mise en valeur et préservation du secteur du boisée du quai (accès au Fleuve, plage et dunes); Dualité entre architecture contemporaine et patrimoniale.



L'unité de paysage la plus représentative du territoire de Baie-Saint-Paul varie selon le lieux de résidence des répondants dans l'ordre de classement



3 Unités sont toutefois récurrente







CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES	
Centre-ville - Périmètre urbain	30,00%	87
Côte Saint-Antoine	22,76%	66
Bas-de-la-Baie - Chemin de la Pointe	21,38%	62
Cap-aux-Corbeaux	9,31%	27
Vallée du Gouffre	8,97%	26
Sainte-Croix - Saint-Ours - Sainte-Catherine	5,17%	15
Côte de Pérou - Saint-Gabriel-de-Pérou	1,72%	5
Arrière-pays - Terres du Séminaire	0,69%	2
Route 138 - Saint-Placide	0,00%	0
TOTAL	2	290

Selon les résidents de la MRC

Centre-ville (28,13 %) Bas-de-la-Baie (21,38 %) Côte-Saint-Antoine (21,88 %)

Selon les répondants Autres:

Bas-de-la-Baie (39,02 %) Centre-ville (29,27 %) Ex equo Côte-Saint-Antoine et Vallée du Gouffre (9,76 %)

À noter :

Chez les répondants "Autres" et propriétaires non résidents ont remarque l'absence de vote pour les unités Route 138/St-Placide, Côte-de Pérou, Sainte-Croix, St-Ours et de l'Arrière-pays



La Ville de Baie-Saint-Paul obtient une note moyenne de 3,18/5 (63,6%)

	О	1	2	3	4	5	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
La qualité de ses paysages en général	0,00%	0,34%	0,69% 2	11,38% 33	41,03% 119	46,55% 135	290	4,33
L'organisation, la qualité et la convivialité du centre-ville	0,00%	4,14% 12	10,69% 31	23,79% 69	46,55% 135	14,83% 43	290	3,57
La préservation des paysages et les points de vue	0,34%	5,17% 15	10,69% 31	27,59% 80	38,97% 113	17,24% 50	290	3,51
L'aménagement, la conservation et la mises à niveau des espaces publics (Parcs, espaces verts, entrée de ville, etc.)	0,69% 2	4,14% 12	11,72% 34	42,07% 122	33,10% 96	8,28% 24	290	3,28
La mise en valeur et la protection du patrimoine bâti	2,07% 6	2,76% 8	20,00% 58	36,90% 107	26,90% 78	11,38% 33	290	3,18
L'accès et la mise en valeur des plans d'eau (fleuve, rivières et lacs)	1,03% 3	6,21% 18	20,00% 58	37,24% 108	26,90% 78	8,62% 25	290	3,09
La préservation des milieux agricoles	3,10% 9	6,55% 19	17,24% 50	39,66% 115	27,24% 79	6,21% 18	290	3,00
La mise en valeur des quartiers et rues par l'aménagement paysager et la plantation d'arbres	1,38% 4	8,62% 25	23,10% 67	35,86% 104	21,03% 61	10,00% 29	290	2,97
La préservation des milieux forestiers	3,79% 11	5,52% 16	23,45% 68	37,24% 108	24,83% 72	5,17% 15	290	2,89
La valorisation et la conservation des bâtiments agricoles à valeur patrimoniale	3,79% 11	8,97% 26	21,72% 63	37,59% 109	18,62% 54	9,31% 27	290	2,86
L'intégration des zones de villégiatures sur son territoire (secteurs montagneux)	4,83% 14	11,03% 32	23,10% 67	28,28% 82	23,45% 68	9,31% 27	290	2,82
L'attractivité des quartiers résidentiels	6,21% 18	8,62% 25	27,93% 81	37,24% 108	16,21% 47	3,79% 11	290	2,60



Valorisation par:

Les résidents de la MRC ont octroyés une note supérieure à la moyenne pondérée. Il en est de même que pour les répondants "Autres".

Dévalorisation par :

Les propriétaires non résidents.

Les points à travailler:

La mise en valeur des quartiers et rues par l'aménagements paysager et la plantation d'arbres;

La préservation des milieux forestiers; La valorisation et la conservation des bâtiments agricoles à valeur patrimoniale; L'intégration des zones de villégiatures sur son territoire;

L'attractivité des quartiers résidentiels



Les actions proposées pour préserver et mettre en valeur les paysages préférés :

En termes d'actions (40):

Entretenir de façon générale (13)

Améliorer les routes et ces abords (12)

Effectuer de la plantation d'arbres (6)

Diminuer le présence des fils, enfouir ou éliminer les infrastructures hydroélectrique (5)

Déboiser les terres en friches (4)

En termes de préservation (88):

Globalement (5), les montagnes (6), les paysages (6), les berges, et cours d'eau (7), le couverts forestier (10), l'environnement (10), les points de vue (12), la zone agricole (12) et le patrimoine (20)

En termes de réflexion (63):

Sensibiliser, promouvoir, travail collaboratif et de concertation (30) Investir, subventionner et taxer positivement (12)

Se doter d'une vision (7)

Faire preuve de vigilance (5)

Répondre aux besoins d'amusement, de repos et de quiétude (6)

Se doter de ressources en lien avec le paysage (3)

En termes de mise en valeur (49):

Aménagement visant à améliorer l'observation des paysages ainsi que la qualité des milieux de vie des résidents, tel que : parc, halte, lieux d'observations, bonification du réseau cyclable, sentier piétonnier, parcours, aménagement urbain le long des artères principales, etc. (41) Créer des accès au Fleuve (8)

En termes de réglementation (67):

Limiter le développement (incluant la villégiature) pour ces conséquences en terme de densification, d'étalement urbain (25)

Améliorer l'encadrement réglementaire entourant les constructions en montagne, à proximité du Fleuve et des propriétaires négligents (19) Contrôler davantage la hauteur, la superficie et la stylistique architectural des résidences- meilleur harmonisation avec le milieu (15)

Application du cadre réglementaire (7)

Interdire les site d'extraction (1)

En termes de non interventions (19):

Laissez tel quel (11)

Poursuivre ainsi (8)



Ce qui se démarque des commentaires additionnels

Apport d'idées diverses et d'intérêts

Ex: Accès à l'arrière-pays difficile, améliorer l'accès et développer

Commentaires de contestations et de revendications

Un rappel des enjeux

Ex: les paysages sont exceptionnels mais en danger en raison de la forte pression de développement

Des remerciements

Ex: Félicitations pour cette initiative de consultation!

Un déferlement de compliments sur la qualité paysagère des lieux

Ex: Magnifiques! On ne s'en lasse jamais! Merci de garder les divers accès aux paysages gratuit!

Commentaires évoquant le sentiment de fierté et d'appartenance de la population

Ex: C'est la plus belle ville du Québec, c'est ma ville!



Des commentaires inspirants :

Les montagnes, le fleuve et la Vallée vont toujours rester dans les paysages; ce qui évolue, c'est les changements d'usage au fil des ans que les humains en font. Il faut surtout garder un équilibre entre la nature et le développement. La majorité des terrains, terres, terrains boisés, territoires étant privée, il faut aussi penser à revoir la fiscalité si on limite par la réglementation les usages (individuels) au détriment de la protection des paysages (biens collectifs et individuels).

C'est tellement beau chez nous!!! C'est une très belle réflexion. En voyageant dans d'autres pays on voit que certaines villes ne se gênent pas pour mettre des balises fortes dans les styles de construction et d'aménagement pour ne pas briser le paysage mais sans toutefois freiner l'économie. C'est ce que je souhaite pour mon Baie-Saint-Paul. Évoluer dans le respect de la nature, être une ville créative dans sa façon de grandir. Être un modèle pour les autres ville, voir même précurseur. Je rêverais d'une ville très verte, écologique avec plein d'accès facile à la nature pour tous! (Et je dis ça tout en reconnaissant les efforts déjà en court dans ce que je soulève).

Si j'étais un paysage, je vous implorerais de me laisser tranquille, de me laisser découvrir "naturellement" par les marcheurs, les promeneurs, ceux qui aiment la randonnée. De ne pas sombrer dans l'obsession du développement à tout prix car la "beauté" n'a pas de prix justement.

						PRÉSER\	ATION ET F	PROTECTION	DES MILIEUX	NATURELS				
		Déboisement (limitation et encadrement)				Berges (nettoyage)		e gestion ur quai)		privés vation)	Partenariats (rech. uni)		an conservat ités de pays	
		1	2	3	4	1	1	2	1	2	1	1	2	3
Faisabilité (20 %)	L'action est déjà en cours mais nécessite des ajustements : 15-20 L'action peut être entreprise rapidement et facilement: 10-15 L'action nécessite plus de planification : 10 et moins	15	17	10	15	10	10	10	7	7	5	15	17	15
Urgence - perception (15 %)	Un sentiment d'urgence est ressenti par les instances municipales envers la mise en œuvre de cette action :5 Un sentiment d'urgence est ressenti la communauté (citoyen) envers la mise en œuvre de cette action - récurrence dans le sondage: 10 Un sentiment d'urgence est ressenti tant par les instances municipales que par les citoyens : 15	15	15	5	5	10	15	15	7	7	5	10	15	10
Urgence - enjeux (20 %)	Les enjeux sur le paysage sont nombreux et importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères en cours. Impact perceptible: 15-20 Les enjeux sur le paysage sont importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères envisagées. Impact moyennement perceptible : 15 et moins	15	15	15	15	8	20	16	15	15	8	15	18	15
Opportunités (20 %)	Des possibilités à court termes favorisant la mise en œuvre de cette action sont connues et doivent être saisies (subventions / projet pilote / ressources disponibles/partenariat connu) : 10-20 Des possibilités favorisant la mise en œuvre de cette action peuvent être entreprises mais nécessite temps et ressources (budgets à reconnaître / partenariat à établir/ ressources à identifier) : 10 et moins	15	15	8	12,5	10	10	10	7	7	5	15	15	12
Impacts paysagers et visuels (25 %)	L'action permettra d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à court termes. Très perceptible. Impact significatif : 20-25 L'action permettra de maintenir la qualité paysagère et visuelle à court termes. Perceptible. Impact modéré à important selon l'enjeu : 15-20 L'action permettra de maintenir ou d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à moyen ou long terme. Peu perceptible à court terme. Impact faible à modéré (court terme) : 15 et moins	12	12	20	20	15	22	17	15	15	5	17	17	13
TOTAL		72	74	58	67,5	53	77	68	51	51	28	72	82	65

Déboisement: 1. Procéder à l'évaluation de l'impact du règlement de déboisement actuel 2. Ajuster la réglementation en fonction des constats qui émergeront de l'évaluation de la réglementation

3. Se doter d'une expertise professionnelle en gestion forestière afin d'évaluer les demandes de déboisement 4. Établir une cartographie des zones plus sensibles au déboisement

Berges : 1. Lancer une campagne de sensibilisation à la propreté des berges et la qualité visuelle des cours d'eau

Plan de gestion: 1. Procéder à la maintenance et la remise à l'état des dunes de sable au boisé du quai 2. Entreprendre la maintenance et la remise à l'état des autres zones identifiées dans le plan de gestion et de mise en valeur réalisé.

Boisés privés: 1. En partenariat avec la MRC, documenter l'état de la sitaution des boisée privés 2. Identifier des moyens visant à encourager la conservation et en faire la promotion

Partenariats: 1. Élaborer un document d'appel de proposition visant à interpeller les partenaires

Plan conservation : 1. Cibler les lieux, composantes ou points de vue au sein de chacune des unités de paysage méritant une attention particulière 2. Accorder un statut de protection et de conservation légal au secteur du Quai

3. Reconnaître légalement la qualité des paysage baie-saint-paulois.

		PAYSAGES AGRICOLES				DEV. MONTAGNE ET VILLÉGIATURE					AMÉLIORATION ET MAINTIEN DU BASSIN VISUEL				
		Projets municipaux agricoles		gricoles		Impacts environnemntaux Accès citoyens au milieu			ens au milieu	Maintien des points de vue			Valorisation des paysages		
		1	2	3		1	2	1	2	1	2	3	1	2	
	L'action est déjà en cours mais nécessite des ajustements : 15-20														
Faisabilité (20 %)	L'action peut être entreprise rapidement et facilement: 10-15	10	10	6		12	12	12	15	15	8	11	17	10	
	L'action nécessite plus de planification : 10 et moins Un sentiment d'urgence est ressenti par les instances municipales envers la mise en œuvre de cette action : 5														
Urgence - perception (15 %)	Un sentiment d'urgence est ressenti la communauté (citoyen) envers la mise en œuvre de cette action - récurrence dans le sondage: 10	5	15	5		15	15	10	10	5	15	5	15	15	
	Un sentiment d'urgence est ressenti tant par les instances municipales que par les citoyens : 15														
	Les enjeux sur le paysage sont nombreux et importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères en cours. Impact perceptible: 15-20		16												
Urgence - enjeux (20 %)	Les enjeux sur le paysage sont importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères envisagées. Impact moyennement perceptible: 15 et moins	15		10		17	15	10	10	10	15	11	10	10	
Opportunités (20 %)	Des possibilités à court termes favorisant la mise en œuvre de cette action sont connues et doivent être saisies (subventions / projet pilote / ressources disponibles/partenariat connu): 10-20	10	10	5		12	12	15	12	10	8	8	20	15	
	Des possibilités favorisant la mise en œuvre de cette action peuvent être entreprises mais nécessite temps et ressources (budgets à reconnaître / partenariat à établir/ ressources à identifier): 10 et moins	10		10	10	J									
	L'action permettra d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à court termes. Très perceptible. Impact significatif: 20-25														
Impacts paysagers et visuels (25 %)	L'action permettra de maintenir la qualité paysagère et visuelle à court termes. Perceptible. Impact modéré à important selon l'enjeu: 15-20	15	19	14	14	17	20	10	10	15	16	12	15	12	
	L'action permettra de maintenir ou d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à moyen ou long terme. Peu perceptible à court terme. Impact faible à modéré (court terme) : 15 et moins														
TOTAL		55	70	40		73	74	57	57	55	62	47	77	62	

Projets municipaux agricoles: 1. Animer un chantier de réflexion sur l'agriculture et l'agrotourisme hors de la zone agricole 2. Mettre en place de l'aide financière ou technique visant le maintien et la réfection des bâtiments agricole patrimoniaux

3. Reconnaître que la pratique de l'agriculture sur le territoire baie-saint-paulois est un patrimoine culturel

Impacts environnementaux: 1. Suspendre le développement en montagne et de villégiature afin de revoir nos manières d'encadrer ce qui est fait actuellement 2. Revoir les façons de concevoir les développements domiciliaire et de villégiature afin de limiter l'impact sur l'environnement

Accès citoyens au milieu: 1. Soutenir les initiatives en matière d'activités récréatives et touristiques hivernales dans les secteurs en lien avec l'appréciation des paysages ou les sites non exploités 2. Renforcer les liens et l'expérience en sentier forestier

Maintient des points de vue: 1. Attribuer un statut de reconnaissance aux points de vue d'intérêt en tant que composante des paysages 2. Identifier les lieux clés et les entretenir 3. Mettre em place un suivi des terres en friches et en reprise dans les secteurs ou des points de vue d'intérêts sont identifiés

Valorisation des paysages: 1. Mettre en place un programme de sensibilisation et d'interprétation des paysages et des points de vue 2. Acquérir des terrains afin de créer des haltes routières, cyclables ou piétonnières vers de nouveaux points de vues

		AMÉLIORATION DU MILIEU URBANISÉ										
		Diminution étalement urbain Qualité des milieux de vie Accès aux plans d'eau		d'eau		valeur du oine bâti						
		1	2	3	1	2	3	1	2	3	1	2
Faisabilité (20 %)	L'action est déjà en cours mais nécessite des ajustements: 15-20 L'action peut être entreprise rapidement et facilement: 10-15 L'action nécessite plus de planification: 10 et moins	15	15	17	15	17	16	10	12	15	18	18
Urgence - perception (15 %)	Un sentiment d'urgence est ressenti par les instances municipales envers la mise en œuvre de cette action: 5 Un sentiment d'urgence est ressenti la communauté (citoyen) envers la mise en œuvre de cette action - récurrence dans le sondage: 10 Un sentiment d'urgence est ressenti tant par les instances municipales que par les citoyens: 15	15	7	7	15	15	10	15	10	15	15	8
Urgence - enjeux (20 %)	Les enjeux sur le paysage sont nombreux et importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères en cours. Impact perceptible: 15-20 Les enjeux sur le paysage sont importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères envisagées. Impact moyennement perceptible: 15 et moins	15	15	12	11	11	11	12	10	12	15	15
Opportunités (20 %)	Des possibilités à court termes favorisant la mise en œuvre de cette action sont connues et doivent être saisies (subventions / projet pilote / ressources disponibles/partenariat connu): 10-20 Des possibilités favorisant la mise en œuvre de cette action peuvent être entreprises mais nécessite temps et ressources (budgets à reconnaître / partenariat à établir/ ressources à identifier): 10 et moins	10	10	15	15	18	10	10	11	18	18	18
Impacts paysagers et visuels (25 %)	L'action permettra d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à court termes. Très perceptible. Impact significatif: 20-25 L'action permettra de maintenir la qualité paysagère et visuelle à court termes. Perceptible. Impact modéré à important selon l'enjeu: 15-20 L'action permettra de maintenir ou d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à moyen ou long terme. Peu perceptible à court terme. Impact faible à modéré (court terme): 15 et moins	12	15	12	21	15	10	17	15	22	20	20
TOTAL		67	62	63	77	76	57	64	58	82	86	79

Diminution étalement urbain: 1. Achever les développements domiciliaires et occuper les espaces vacants à l'intérieur du périmètre urbain avant d'offrir de nouvelles zones 2. Favoriser la densification urbaine 3. Établir le diagnostic concernant la construction à l'intérieur du périmètre urbain.

Qualité des milieux de vie: 1. Réduire la largeur des rues par des aménagements 2. Bonifier la canopée urbaine de manière significative, notamment dans les secteurs résidentiels 3. Mise à jour du plan directeur des parcs et des espaces verts

Accès aux plans d'eau: 1. Créer des accès au milieu riverain 2. Bonifier et établir des liens au sein du réseau cyclable et piéton permettant de parcourir les paysages 3. Se doter d'une vision paysagère pour la route 138 propre à chaque unité de paysage qu'elle traverse

Mise en valeur du patrimoine bâti: 1. Revoir les incitatifs visant à encourager la restauration et la sauvergarde des bâtiments anciens d'intérêts visuels et patrimoniaux 2. Assurer le maintien et le respect des PIIA en place

			Α	CTIVITÉS D'É	DUCATION E	T DE MÉDIAT	ION	
		Outiller la Ville de Baie-Saint-Paul compréhension						
		1	2	3	4	5	1	2
Faisabilité (20 %)	L'action est déjà en cours mais nécessite des ajustements: 15-20 L'action peut être entreprise rapidement et facilement: 10-15 L'action nécessite plus de planification: 10 et moins	15	12	11	13	8	10	15
Urgence - perception (15 %)	Un sentiment d'urgence est ressenti par les instances municipales envers la mise en œuvre de cette action: 5 Un sentiment d'urgence est ressenti la communauté (citoyen) envers la mise en œuvre de cette action - récurrence dans le sondage: 10 Un sentiment d'urgence est ressenti tant par les instances municipales que par les citoyens: 15	5	5	5	5	10	5	15
Urgence - enjeux (20 %)	Les enjeux sur le paysage sont nombreux et importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères en cours. Impact perceptible: 15-20 Les enjeux sur le paysage sont importants. Perte de la qualité et des composantes paysagères envisagées. Impact moyennement perceptible: 15 et moins	16	15	11	16	15	12	15
Opportunités (20 %)	Des possibilités à court termes favorisant la mise en œuvre de cette action sont connues et doivent être saisies (subventions / projet pilote / ressources disponibles/partenariat connu): 10-20 Des possibilités favorisant la mise en œuvre de cette action peuvent être entreprises mais nécessite temps et ressources (budgets à reconnaître / partenariat à établir/ ressources à identifier): 10 et moins	15	12	11	11	12	10	16
Impacts paysagers et visuels (25 %)	L'action permettra d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à court termes. Très perceptible. Impact significatif : 20-25 L'action permettra de maintenir la qualité paysagère et visuelle à court termes. Perceptible. Impact modéré à important selon l'enjeu: 15-20 L'action permettra de maintenir ou d'améliorer la qualité paysagère et visuelle à moyen ou long terme. Peu perceptible à court terme. Impact faible à modéré (court terme): 15 et moins	15	15	10	17	18	16	15
TOTAL		66	59	48	62	63	53	76

Outiller la Ville de Baie-Saint-Paul: 1. Établir des critères en paysages pour le CCU et le conseil municipal 2. Élaborer un guide des bonnes pratiques en termes d'aménagement de otus les epsaces publics confondus visant à utiliser des méthodes adaptées au paysage et au développement durable du territoire

Améliorer la compréhension citoyenne: 1. Favoriser l'implication citoyenne quant à la préservation des payages 2. Sensibiliser la population à l'importance des paysages dans notre activité économique et la qualité des milieux de vie

^{3.} Mettre en place un programme de formation continue sur le paysage pour l'ensemble des intervenants municipaux 4. Mettre en place une méthodologie de suivi de dossier et de post mortem de projet pour toutes interventions de nature paysagère

^{5.} Engager des ressources professionnelles spécialisées en paysage

